



Les débuts du missionnaire Sigogne en Acadie

Guy-Marie Oury, o.s.b. *de l'Abbaye de Solesmes*

Number 40, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016208ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016208ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Oury, G.-M. (1975). Les débuts du missionnaire Sigogne en Acadie. *Les Cahiers des dix*, (40), 43–86. <https://doi.org/10.7202/1016208ar>

Les débuts du missionnaire Sigogne en Acadie

par DOM GUY-MARIE OURY, O.S.B. *de l'Abbaye de Solesmes*

I. Les ORIGINES TOURANGELLES

De part et d'autre des prairies basses que l'Indre a coutume d'envahir au printemps, Loches et Beaulieu s'observent et gardent leurs distances; et pourtant, vers le nord, sur la rive droite (celle de Beaulieu), les deux petites villes se rejoignent en un faubourg commun qui a nom Corbery.

Très loin de là, à des milliers de kilomètres, en cette partie de la Nouvelle-France que les découvreurs nommèrent Acadie et dont les Anglais ont fait la Nouvelle-Ecosse, un autre Corberrie est né en 1837 grâce à la fidélité du souvenir. C'est un prêtre de Beaulieu-Loches qui lui a donné ce nom cher à son cœur. La Révolution l'avait conduit en Angleterre. De là, sur la demande de l'évêque de Québec et avec l'autorisation du gouvernement de Sa Majesté, il s'était embarqué pour Halifax où le vicaire général, M. Jones, appelait quelques missionnaires français pour s'occuper des communautés acadiennes regroupées après l'exil en leur pays d'origine. Les Acadiens de la Baie-Sainte-Marie voient maintenant dans le P. Sigogne le symbole de la renaissance nationale pour leur groupe qui forme aujourd'hui une entité culturelle particulière très vivante et une chrétienté assemblée autour d'un évêque propre.

« Et l'Océan si large, en face du soleil,
Te vit venir un soir sur une crête d'écume.
Ta voile se penchait au bord d'un ciel vermeil,
L'Atlantique brûlait comme un encens qui fume ». ¹

1. N.-P. Landry, *Poèmes acadiens*, Montréal, 1955, p. 119.

Le Père Sigogne n'est connu que de quelques tourangeaux. En Acadie, sur son tombeau s'élève un monument qui rappelle son oeuvre civilisatrice et tous le vénèrent à la manière d'un héros national.

Comme il ne m'était pas possible de réaliser pour toute sa vie un travail de première main, j'ai dû me limiter à la première période de la vie acadienne du P. Sigogne, celle de l'organisation des missions de la Baie Sainte-Marie et du Cap-Sable avant l'érection du Vicariat apostolique de Nouvelle-Ecosse en 1817. Les sources principales pour cette période se trouvent aux archives de l'Archevêché de Québec et du Séminaire; les archives acadiennes de l'Université de Moncton conservent également un certain nombre de documents, bien que la plupart des papiers laissés par le Père Sigogne aient été détruits en janvier 1899 dans l'incendie de la Pointe-à-l'église (Church Point).

Au reste le P. Sigogne aura bientôt, espérons-le, une biographie complète à laquelle travaille depuis de nombreuses années M. John A. Lister qui passe habituellement à la Baie-Sainte-Marie les vacances que lui laisse son enseignement à *Haverford College* en Pennsylvanie.

Mandé Sigogne, drapier de Beaulieu-les-Loches, fils d'un autre Mandé Sigogne et de Jeanne Bergereau, avait environ 23 ans quand lui naquit, le 6 avril 1763, son fils premier-né Jean Mandé Sigogne dont nous allons nous occuper; sa femme, Marguerite Robert, originaire de Ferrières-Larçon, lui donnerait douze enfants dont trois devaient mourir au moment de la naissance ou dans les jours qui suivirent.

Jean-Mandé eut pour parrain son grand-père maternel, Jean Robert, marchand drapier, et pour marraine sa grand'mère, Jeanne Bergereau, « femme de maître Mandé Sigogne qui n'a pu signer », lit-on dans l'acte de baptême.

Neuf mois auparavant, le 13 juillet 1762, en l'église Saint-Pierre de Beaulieu, l'union des deux jeunes époux avait été bénie par M. Legendre, curé de Sainte-Catherine-de-Fierbois, en présence des deux familles et des amis, drapiers et cardeurs pour la plupart.²

2. Registres d'état civil de l'ancienne paroisse Saint-Pierre de Beaulieu-les-Loches, acte de mariage des parents Sigogne, acte de naissance de Jean-Mandé; photocopies et renseignements m'ont été transmis par mon ami M. André Montoux, de Beaulieu-les-Loches.

Le jeune garçon grandit donc au sein d'une famille nombreuse; il avait de la volonté, se montrait tenace, difficile même et ombreux à certaines heures, mais plein d'énergie et d'intelligence vive. Très tôt il se sentit attiré par la vie sacerdotale. Ses parents semblent n'y avoir point mis d'obstacles, bien qu'il fût l'aîné. Encouragés sans doute par le curé de Saint-Pierre de Beaulieu, Jacques-Charles Brette, un futur tenant de la Petite-Eglise,³ ils l'orientèrent donc vers les études. En 1783 — il a vingt ans — on le compte au nombre des élèves du Séminaire; il signe le 14 décembre avec ses condisciples l'acte d'inhumation d'un clerc tonsuré de Chinon qui venait de mourir, Jacques Michau.

Depuis l'année 1776 les deux Séminaires de Tours, le grand et le petit, étaient réunis dans les mêmes bâtiments, rue Chaude, à l'emplacement de l'actuel Lycée Descartes. Quarante à cinquante élèves se préparaient au sacerdoce dans le grand Séminaire dirigé par M. Cossart, prêtre de la Mission, secondé par trois autres Lazaristes, MM. Tabouillot, Chartrené et Goudouin; M. Froger avait la charge des trente ou quarante pensionnaires du petit Séminaire.⁴ Le nom de Jean-Mandé Sigogne se trouvant à la 58e place parmi les signataires de l'acte d'inhumation, il semble qu'il était encore à ce moment élève au petit Séminaire; parmi les grands élèves figurent deux futurs martyrs de la Révolution: l'abbé Rétrif qui sera guillotiné à Tours le 30 juin 1793, et l'abbé Chesneau, exécuté à Angers le 1er janvier 1794.⁵

Les études qu'il fit furent sérieuses; l'abbé Sigogne lira couramment le latin, le grec et l'hébreu. Faisant état « de la permission qu'on dit avoir été accordée (autrefois) au P. Maffei de réciter (son Bréviaire) en grec, peur de gâter son latin », du fond de ses bois il écrit le 16 février 1815 à l'évêque de Québec: « Je l'avouerai, dans les temps des loisirs j'ai assez souvent fait la même chose, ainsi qu'en hébreu pour le psautier et les leçons de l'Écriture, non pas

3. M. Laurencin, La petite Eglise en Touraine au début du XIXe s., dans Cahiers de l'Institut d'Histoire de la Presse et de l'Opinion, Université François-Rabelais, Tours, 1974.

4. O. Marcault, Le diocèse de Tours, sa vie morale, intellectuelle et religieuse, t. II, Tours, 1918, p. 256-260.

5. Ib., p. CCLI-CCLII, E. Audard, Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution t. I, Jean Rétrif, Tours, 1918, p. 3-16, t. III 1923. André Chesneau, p. 149-170.

peur de gâter mon latin, j'ai trop d'estime pour celui de saint Jérôme. . . , mais c'était dans la vue de me rendre le grec et l'hébreu plus familiers ». ⁶

C'est avec le Manuel de Collet qu'il fit sa théologie. ⁷ Au grand Séminaire il semble avoir fait montre d'une prédilection, ou au moins d'une aptitude particulière pour les études canoniques. On ne discerne pas dans sa formation de traces certaines de jansénisme en dehors d'un certain rigorisme, fort courant à l'époque, mais il se montre gallican résolu en fait de liturgie: « Je suis au moins autant, sinon plus dégoûté des répétitions infinies des mêmes choses dans les Antiennes et Répons du Bréviaire Romain que le Père Maffei pouvait l'être du latin et de la platitude qui y règne, surtout dans les hymnes dont la lecture rebute après qu'on est accoutumé à la beauté et à la poésie de celles qu'on lit dans les Bréviaires de France ». ⁸ Et lorsque Mgr Plessis lui demandera de se conformer au Bréviaire Romain en usage dans l'immense diocèse de Québec, il traverse une véritable tempête intérieure: « Je me contenterai de dire qu'absolument je suis plus attaché à mon Bréviaire qu'au pays, et que l'or vaut mieux que de vieux plomb ». ⁹

L'abbé Sigogne n'était pas bâti à chaux et à sable; sa santé laissera souvent à désirer; d'une maladie d'enfance, il avait gardé une oreille paresseuse et il souffrait d'un « léger bourdonnement dans la tête »; ¹⁰ il était également sujet à des crises d'asthme.

Sa vocation, elle, était solide comme le roc et l'abbé Sigogne y répondit par une vie très digne. Selon toute apparence il fut ordonné prêtre en 1787 à l'âge de 24 ans, et envoyé tout aussitôt à Manthelan assister le curé, Pierre-Gratien Painparé. Si l'on en juge par ce qu'il sera plus tard, M. Sigogne avait une personnalité très affir-

6. Lettre 16 février 1815, Arch. de l'Archevêché de Québec, Nouvelle-Ecosse, V. 70.

7. Pierre Collet (1693-1770), auteur de nombreux ouvrages théologiques, en particulier d'*Institutiones theologicae ad usum Seminariorum*, Paris, 1749, qui résument Tournely et représentant l'orthodoxie anti-janséniste; elles contribuèrent beaucoup à combattre le jansénisme dans les séminaires.

8. Mgr de Conzié avait publié un nouveau Bréviaire de Tours en 1784; c'était une adaptation pure et simple du Bréviaire néo-gallican de Paris (Mgr de Vintimille, 1736).

9. Arch. Archevêché de Québec, N.-E. V. 73., Lettre 20 septembre 1816.

10. *Ib.*

mée; c'était un homme de décision, hardi, ferme, sans prétention ni orgueil, mais non exempt d'une certaine raideur et intransigeance; sa force d'affirmation devient parfois de l'obstination, une obstination sans violence, mais tenace et invincible; il est autoritaire et aime commander; il en est qui regimbent, car M. Sigogne manque de souplesse avec les hommes, il ne transige pas facilement; il se montre aisément dominateur; céder ne lui plaît guère. Il a pourtant des moments de timidité et il lui arrive de douter de lui-même; il passe même par des moments de dépression, surtout après un effort pour dominer une situation difficile.

On aurait tort d'insister uniquement sur l'aspect dominateur de son tempéramment; sous des apparences rudes il est sensible, bon, et perçoit les nuances; son sens de l'ordre et de la discipline qui le rend exigeant pour lui-même, s'allie à une grande finesse; il aime, quoi qu'il en dise, les contacts sociaux.

En tout cas on peut compter sur lui, sa générosité est sans limites, son caractère est stable; il est homme de convictions approfondies, ardent et réfléchi, en dépit de certaines bizarreries qui déconcertent son entourage.

Le vicariat de Manthelan dura quatre années, de 1787 à 1791, puis Sigogne se retira en même temps que le curé qui refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé.¹¹ De toute cette période on ne sait pas grand'chose sinon que le jeune vicaire faisait assez souvent des séjours dans sa famille à Beaulieu. Il fréquentait le curé de Saint-Laurent, M. Charles Gallicher, d'une famille bien connue dans la petite ville; ce prêtre avait été avant 1772 curé du Grand-Pressigny.¹²

Arrivant à Halifax le 15 juin 1799, M. Sigogne écrivait au chevalier de la Corne, un lochois retourné dans sa famille canadienne: « J'ai eu l'honneur de manger deux ou trois fois avec vous chez M. le curé de Saint-Laurent de Beaulieu »!¹³

11. On trouve sa signature dans les registres d'Etat-civil de Manthelan de 1787 à 1791, sans autres détails; pour le refus de serment, les moyens manquent pour le vérifier, car les registres de délibération de la municipalité existent seulement à partir de 1904, Lettre du secrétaire de mairie de Manthelan, 27 mai 1974.

12. J. Hardion et L. Bosseboeuf, L'abbaye de Beaulieu-les-Loches, Tours, 1914, p. 245.

13. Arch. du Séminaire de Québec, Fonds Verreau 7, no 82.

« Oh ! comme ils rayonnaient ces jardins de Beaulieu,
Ces jardins en plein coeur de ta France, ô mon père !
Le soleil s'attardait à sourire en ce lieu
Et mûrissait les fruits de sa dive lumière ». ¹⁴

II. L'EMIGRATION

Durant les premières années de la Révolution le père de l'abbé Sigogne fit partie de la municipalité de Beaulieu; peut-être son fils y gagna-t-il de n'être point trop inquiété. En tout cas il ne quitta pas la France au moment de la déportation massive des prêtres insermentés (août 1792 — mars 1793); ¹⁵ c'est seulement un peu plus tard qu'on le trouve à Londres.

Les souvenirs conservés à la Baie-Sainte-Marie confirment le fait. L'abbé Sigogne se cacha d'abord en Touraine; un jour même il lui arriva d'échapper de justesse aux recherches de la maréchaussée; cela lui donna à réfléchir et il se détermina à quitter sa cachette et à passer en Angleterre. Il fit en secret une dernière visite à sa famille. Son père le conjura de se mettre en règle avec la loi en prêtant le serment constitutionnel, il s'ensuivit une vive discussion, mais l'abbé maintint son point de vue et finit par convaincre son père.

En Angleterre Jean-Mandé Sigogne retrouva au moins deux de ses aînés du Séminaire, René Joyer ¹⁶ et Pierre Lhuillier, vicaire de Savonnières. L'abbé Joyer devait passer au Canada en 1796; l'abbé Sigogne lui écrira souvent et plus tard, dans sa solitude acadienne, se plaindra de ne plus recevoir de lettres.

En Angleterre également un commun exil le rapprocha d'un saint prêtre, encore jeune, l'abbé Pierre-Jérôme Rocher, qui avait été curé de Saint-Ours de Loches en 1790 et 1791 avant d'entrer en conflit avec les autorités du district pour avoir refusé de célébrer en son église la messe solennelle du Saint-Esprit qui devait pré-

14. N.-P. Landry, Poèmes acadiens, p. 119.

15. E. Sevestre, X. Eude, Ed. Le Corbeiller, La déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution. Rôle des ecclésiastiques insermentés embarqués dans les principaux ports de France, Paris, 1913. L'abbé Sigogne n'y figure pas.

16. Sur la carrière canadienne de Joyer, voir Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1931-1932, p. 141, 142, 143, 149, 153, 203, 216, 224, 225.

luder à l'élection des curés constitutionnels; c'était un grand ami du chevalier de la Corne, comme M. Gallicher.¹⁷

L'abbé Sigogne trouva un emploi d'ouvrier tourneur à Rotherhite (ou Redriff) aux environs immédiats de Londres; son habileté manuelle était grande; il aimait d'ailleurs travailler de ses mains. Mais bientôt un lord anglais, qui faisait partie des comités de secours aux émigrés français, lui proposa une place de professeur dans une Académie; il accepta volontiers et put y perfectionner sa connaissance de l'anglais châtié, mieux que dans les milieux populaires de la banlieue londonnienne. Il se montra sensible aux sympathies dont les exilés étaient entourés, il en conçut de l'estime pour la nation et la culture anglaise.

L'accueil des exilés français en territoire britannique avait été organisé de main de maître par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Jean-François de la Marche, un ancien officier des armées du roi, entré dans les ordres à la suite d'un voeu.¹⁸ Il fit des collectes, intéressa l'opinion publique, découvrit des lieux de retraite et fut choisi enfin par les comités de secours du Royaume pour distribuer les subsides aux réfugiés, laïques ou ecclésiastiques.

Depuis 1764 les évêques qui s'étaient succédé sur le siège de Québec étaient revenus périodiquement à la charge auprès du gouvernement britannique dans l'espoir d'obtenir enfin la permission d'introduire au Canada quelques prêtres français; longtemps Londres s'y opposa obstinément et l'on connaît le cas de prêtres refoulés pour avoir tenté de forcer l'interdit. Lorsque la Révolution éclata, la situation du clergé canadien était d'autant plus alarmante que la population était en rapide croissance.¹⁹

La déportation par l'Assemblée législative du clergé insermenté en 1792 vint infléchir la politique de Londres; l'afflux de prêtres

17. On trouve une partie de sa correspondance aux Arch. du Séminaire de Québec, Fonds Verreau 7, no 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81; une autre partie (1787-1791) se trouve aux Archives départementales d'Indre-et-Loire Lz 692, 693, 694; son conflit avec les autorités du district de Loches en 1791: ib. Lz 695.

18. E.-X. Plasse, *Le clergé français réfugié en Angleterre*, t. I, Paris-Bruxelles, 1886; Abbé Louis Kerbiriou, Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon (1729-1805), Quimper, 1924.

19. Cl. Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec-Paris, 1970, p. 66-67, 180-185.

français en Angleterre fut tel que le gouvernement eut aussitôt l'idée de détourner une partie du flot vers le Canada; Mgr de la Marche, muni d'une autorisation en règle, se mit à la recherche de prêtres qui partiraient tout de suite pour organiser outre-Atlantique l'émigration des ecclésiastiques que suivrait ensuite une partie de la noblesse.²⁰ C'est ainsi que l'évêque de Québec, Mgr Hubert, en accord avec le lieutenant-gouverneur, lord Dorchester, commença les préparatifs de l'accueil; on avait d'abord parlé de 3 à 4,000 prêtres! En fait très peu acceptèrent de s'éloigner des côtes de France où l'on espérait bientôt rentrer; finalement le Canada, après avoir attendu plusieurs milliers de prêtres, n'en accueillit en fait que 44 entre 1793 et 1802; c'était assez pour conjurer la crise du recrutement sacerdotal.

Le chiffre peut sembler dérisoire; tout compte fait, c'était plus que n'en pouvait absorber facilement l'Eglise canadienne. Mgr Denaut, évêque en titre de Québec depuis 1797 écrivait le 28 août 1798 à Mgr de la Marche: « Je dois faire observer à votre Grandeur que, depuis les secours reçus et l'augmentation des sujets du pays, je ne pourrais plus placer que ceux qui, jeunes, pleins de santé et de zèle, voudraient se sacrifier aux missions des Sauvages ou des Anglais et Irlandais établis en grand nombre dans le Haut-Canada. »²¹

Ainsi, en 1799, l'abbé Sigogne ne pouvait être orienté que vers l'intérieur du pays, la future province d'Ontario, ou vers Halifax et les missions acadiennes de la Nouvelle-Ecosse. Le détail des transactions qui précédèrent son départ nous échappe; il est probable que l'initiative ne vint pas de lui; il semble que le Père Jones, grand vicaire à Halifax, fit savoir à Mgr de la Marche qu'il avait besoin de quelques prêtres pour l'Acadie.²²

20. N.-E. Dionne, *Les ecclésiastiques et les royalistes français au Canada à l'époque de la Révolution*, Québec, 1906.

21. RAPQ 1931-1932, p. 148. A partir de 1800 les ministres anglais se montrèrent de plus en plus défilants à l'égard des prêtres français; à la suite du retour en France en 1802 de Jean-Louis Desjardins, naturalisé sujet canadien en 1794 et grand vicaire de l'évêque de Québec, les portes du Canada furent pratiquement fermées: I. Caron, Mgr Plessis, dans *Le Canada français*, t. XXVII, 1939, no 2, p. 200.

22. En 1798 M. Jones avait l'intention de faire le voyage d'Europe, RAPQ 1931-1932, p. 149, 150.

III. *Les missions d'Acadie*

Le « Grand dérangement » de 1755 avait vidé le pays de ses habitants;²³ quelques-uns avaient réussi à échapper aux rafles des « rangers »; d'autres étaient revenus dès que les autorités britanniques ne s'y opposèrent plus absolument.²⁴ La presque île avait repris le nom que les Anglais lui avaient autrefois donné, elle s'appelait maintenant la Nouvelle-Ecosse et l'émigration massive de colons de langue anglaise risquait à plus ou moins longue échéance d'éliminer les minorités françaises.

Un important groupe francophone vivait au sud-est et au sud de la péninsule; il comptait à la fin du XVIIIe siècle près d'un millier de membres; depuis la guerre d'indépendance américaine plusieurs loyalistes protestants étaient venus se fixer auprès d'eux. Le dernier missionnaire de langue française, l'abbé Le Dru, un ancien dominicain, avait visité la contrée en 1786-1788;²⁵ durant les treize années qui suivirent, il y eut bien des visites occasionnelles de trois prêtres irlandais, MM. Phelan, Power et Grace, qui réussirent médiocrement, mais le Père James Jones, capucin irlandais fixé à Halifax et depuis 1786 grand vicaire de l'évêque de Québec pour la région atlantique, s'inquiétait de l'avenir : « La mission du Cap de Sable et de la Baie-Sainte-Marie diffère beaucoup de ce qu'elle était au temps de l'abbé Bailly; elle se gâte par la présence de protestants et par l'absence de prêtres »; pour leur part les Acadiens réclamaient avec instance un prêtre résidant parlant leur langue.

Le 15 avril 1799, Mgr de la Marche mandait à l'évêque de Québec : « Je viens de procurer le passeport du gouvernement à un bon et vertueux ecclésiastique, nommé M. Sigogne, qui est parti pour aller travailler sous vos ordres à Halifax ».

23. G. Frégault, La déportation des Acadiens, dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, t. VIII, 1954, p. 380-394.

24. Rameau de Saint-Père, Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie, t. II, Paris-Montréal, 1889, p. 189-190.

25. Centenaire de la mort du Père Jean-Mandé Sigogne, 1844-1944, Baie Sainte-Marie (Church Point), 1944, p. 21-23.

L'abbé s'était embarqué la veille à Londres sur le voilier *The Stag* (14 avril); deux mois plus tard, le P. Jones l'accueillait au port d'Halifax. Le capucin avait un ordre de mission de l'évêque pour le prêtre français; celui-ci devait rejoindre le Cap-Sable à l'extrémité méridionale de la presqu'île acadienne et gagner de là la Baie-Sainte-Marie;²⁶ le 4 juillet une barque de pêcheur le conduisit à Sainte-Anne d'Argyle, au Cap-Sable, où il demeura près de six semaines; un habitant qui vivait près de l'église, Joseph Bourque, lui donna l'hospitalité; le mois de juillet et le début d'août furent consacrés à prendre contact avec la chrétienté; un peu avant l'Assomption, le P. Sigogne se mit en devoir de gagner à pied la Baie-Sainte-Marie qui se trouvait 80 kilomètres plus au nord; le groupe le plus important de ses Acadiens y demeurait; une lettre de l'évêque de Québec avait rejoint le prêtre peu auparavant; Mgr Denaut comptait sur son zèle pour rendre aux pauvres Acadiens de cette partie de son diocèse les secours spirituels dont ils étaient privés depuis si longtemps. Le même jour Mgr de la Marche avait droit à un témoignage de gratitude: « Je vous dois des remerciements, Monseigneur, pour les soins que votre Grandeur se donne pour envoyer dans ce pays des ecclésiastiques fervents et zélés; je ne puis que me louer de tous ceux qui sont à présent dans ce diocèse ».²⁷

« Après vos longs naufrages, c'est merveille de vous voir, émergeant des eaux, beaux enfants d'Acadie au sourire revenu de cent plages tragiques, au chant alterné d'espoirs et de complaints, à la tête couronnée d'exils et de retours. Hier, débris épars et membres mutilés, enfin la main de Dieu vous a refaits, corps lumineux et polis, chairs humides et nacrées », chantait en sa prose somptueuse Félix-Antoine Savard.²⁸ Les paroissiens du P. Sigogne se répartissaient en deux groupes, si l'on peut parler ainsi pour désigner des familles que séparaient parfois de grandes étendues de « bois debout ». A la pointe de la péninsule acadienne, c'était le Cap-Sable sous le patronage de Sainte-Anne; il y avait là environ 80 familles françaises réparties en cinq villages assez diffus :

26. C.-J.-M. Dagnaud, *Les français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Ecosse*, Valence, 1905; cet ouvrage contient de nombreuses inexactitudes.

27. Lettre 22 juillet 1799, RAPQ 1931-1932, p. 158.

28. F.-A. Savard, *Le Barachois*, Montréal, 1959, p. 120.

Sainte-Anne du Tousquet (Tusket) avec ses trois groupements, le Bas de Tousquet comptant 16 familles, le Haut de Tousquet et ses 12 familles, le Milieu et ses 15 familles. Pobomkook (Pubnico) qui en groupait 17, et le Ruisseau de l'Anguille qui en comptait une vingtaine.²⁹

L'air du Cap-Sable est très vif. M. Sigogne qui avait une légère disposition à l'asthme y respirait difficilement.³⁰ Une église, petite, mais convenable; un presbytère inhabitable, une méchante cabane: « un petit logement tout pourri et délabré ».³¹

A la Baie-Sainte-Marie le vent du large se faisait moins sentir, brisé par la ligne formée par une longue presqu'île et un chapelet d'îles qui fermaient la baie. Le P. Sigogne avait là environ 120 familles réparties sur 38 milles de côtes.³² L'agglomération la plus ancienne était celle des Grosses-Coques au nord avec les deux petits villages, celui des Le Blanc (actuellement Saint-Bernard) et Sissabou (Weymouth); le gros de la population se trouvait maintenant autour de la Pointe-à-l'église (Church Point); plus au sud on rencontrait le petit groupement de Météghan où vivaient une quinzaine de familles.³³ « Les familles sont mêlées d'étrangers par endroits, écrit le missionnaire, et toutes éparpillées sur une grande étendue de terre dont il reste en outre de grands intervalles encore vacants d'espace en espace ».³⁴

Au Cap-Sable étaient revenus au pays les anciens seigneurs, les Mius d'Entremont; leur condition de vie était fort semblable à celle des autres « habitants » dont les dures épreuves traversées depuis cinquante ans avaient fait des gens simples et rudes; toutes les familles sans exception étaient parentes au troisième ou quatrième degré,³⁵ les noms que l'on rencontre le plus communément sont ceux des Doucet, des Amirault, des Belliveau, des Le Blanc, des Suret, des Babain; on retrouve ces mêmes noms à la Baie-

29. Visite pastorale de Mgr Denault en 1803, dans Bull. des Recherches Historiques, t. X, 1904, p. 289-290.

30. Lettre 26 septembre 1801, AA NE V. 37.

31. Lettre 18 février 1811, AA NE V. 68.

32. Lettre 26 septembre 1801, AA NE V. 37.

33. Lettre 15 octobre 1802, AA NE V. 41.

34. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

35. Tout ce monde « sortait originairement de deux familles », Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

Sainte-Marie en compagnie des Comeau, des Godet, des Melançon, des Sonis, des Robichaux.³⁶

Les Acadiens se montrent très méfiants à l'égard des Anglais de tout poil, auxquels ils assimilent les Irlandais, même prêtres; ils ont trop souffert; cela se traduit par une sorte de timidité, la crainte d'être « moqués » et une rancune sourde.³⁷

Ils sont catholiques comme ils sont Français; c'est leur manière de s'affirmer et de rester eux-mêmes. A la Baie l'élément anglais est peu important; au Cap au contraire les deux races voisinent et les mariages avec les Anglais catholiques ne sont point chose inouïe; avec les protestants le cas ne se pose que de loin en loin : « La plupart des Acadiens, surtout des anciens, ne s'approchent qu'à regret des hérétiques ». ³⁸

Parmi les familles françaises du Cap-Sable, il s'en trouve de sang-mêlé; les Acadiens de pure race vivent en paix avec elles, mais les méprisent extrêmement et se croiraient déshonorés si leurs enfants venaient à contracter avec eux une mésalliance. M. Sigogne s'étonne et s'indigne de ce racisme latent qui lui paraît renverser les principes chrétiens fondamentaux: « Il règne ici un préjugé qui me semble contraire à la charité et à l'esprit de la religion et même de l'Eglise parce qu'on le porte trop loin et on l'appuie de l'autorité de la coutume du pays et même celle du clergé. C'est le mariage contracté ou à contracter entre des gens qu'ils appellent blancs et d'autres qui ont ce qu'ils appellent du sang mêlé, qui n'est pas du goût de bien du monde ici, malgré l'égalité des conditions d'ailleurs, la supériorité de la fortune, même de la vertu et des talents; quelques-uns aiment mieux voir leurs enfants non mariés que de les voir alliés avec des familles même tant soit peu entachées, et la plupart préfèrent les marier à des degrés prohibés par l'Eglise: de sorte qu'ils ont plus d'égard pour leur vain préjugé que de soumission pour l'ordre et la règle dans l'Eglise. On va ici jusqu'à dire qu'on refuserait au sacrement de l'ordre un jeune homme qui aurait la moindre tache de sang sauvage. Cela me paraît nouveau et ridicule... » ³⁹

36. Lettre 28 septembre 1803, AA NE V. 46.

37. Lettre 24 octobre 1802, AA NE V. 42.

38. Lettre 26 janvier 1800, AA NE V. 30.

39. Ib.

Le missionnaire revient sur ce sujet quelques années plus tard, tant cela lui semble anormal : « Il existe... ici un préjugé que je crois peu chrétien, peu charitable et peu juste en lui-même. Mon monde a une répugnance horrible pour s'entr'allier avec ceux qui ont ce qu'ils appellent le sang mêlé; je veux dire, avec ceux dont les familles proviennent originairement du mariage d'un français avec une sauvagesse et vice-versa; ils ont même un souverain mépris pour ceux-là, avec mérite égal et même supérieur. J'ai ouvertement attaqué ce sot préjugé par rapport aux dispenses, et j'ai beaucoup déplu aux gens qui ont, disent-ils, le sang pur. Je le combats encore quoiqu'avec plus de réserve. Mais les gens au sang mêlé pour la plus grande partie se conduisent si mal qu'ils me couvrent de confusion d'avoir pris leur défense et se rendent en vérité dignes du mépris qu'on fait d'eux. Ils se livrent sans discrétion à toutes sortes de vices. Les désordres en tout genre règnent parmi eux à un degré éminent. Ils ont, à ce qu'il semble, les passions plus fortes que les autres, ou bien le mépris qu'on fait d'eux les réduit au point de n'avoir aucun sentiment de vertu ni d'honneur. Si j'étais aux pieds de Votre Grandeur, j'entrerais plus dans le détail ». ⁴⁰ Le problème des métis était propre au Cap-Sable; à la Baie point de familles au sang mêlé, au moins de notoriété publique; cela pourrait indiquer une différence dans l'origine, encore mal connue, des deux groupes acadiens; la Baie serait peuplée de familles revenues de la Nouvelle-Angleterre une dizaine d'années après la déportation; au Cap les Acadiens descendraient surtout de familles réfugiées dans les bois auprès des Indiens, vivant à l'orée de la forêt, en des sortes de caches à demi enfouies dans le sol. ⁴¹

M. Sigogne ne semble pas avoir bien compris dès l'abord ses nouveaux « paroissiens »; son ministère en France l'avait habitué à la nonchalance souriantes, aux manières bonhommes des paysans tourangeaux, gens aimables et moqueurs. Au milieu des forêts d'Acadie, dans le pays encore sauvage où il était venu établir son « hermitage », ainsi qu'il aimait l'appeler, les hommes que l'histoire a cruellement maltraités, étaient taillés d'autre manière. Ils étaient solides, mais souvent rudes et durs, de caractère fier et très indé-

40. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

41. F.-A. Savard, *Le Barachois*, p. 16.

pendant, jaloux de toute autorité, et la sienne s'imposait trop. Avec cela le sens de la famille, le respect des anciens, joint à un idéal d'égalité qui surprenait le missionnaire, élevé au milieu des hiérarchies sociales. Leur vitalité se manifestait dans des explosions de bonne humeur, alternant avec des colères tumultueuses; ils aimaient le chant, la danse, les jeux bruyants, les grosses et grasses plaisanteries, les contes interminables au cours des longues veillées.⁴²

« A mon arrivée... j'ai trouvé un peuple ignorant, et d'une ignorance crasse, écrit sans indulgence le missionnaire; avec cela, un peu entaché des idées d'égalité et de liberté, ou plutôt de licence ou de libertinage, qui veulent tous être égaux, avoir les mêmes privilèges et les mêmes jouissances, et le plus sot est souvent le plus entêté à vouloir donner sa volonté pour règle ». ⁴³ Le prêtre tourangeau ne comprend pas cette démangeaison d'égalitarisme : « La seule cause de l'entêtement de notre monde ici est de se croire autant les uns que les autres, de prétendre avoir les mêmes droits, regardant en conséquence comme au-dessous d'eux de céder en quoi que ce soit, et s'imaginant ainsi qu'on fait une injustice dès qu'on n'est pas de leur avis ». ⁴⁴ M. Sigogne, assez ombrageux lui-même de nature, aimait les gens dociles et soumis; or il se trouve en face d'hommes très conscients, trop conscients de leurs droits, processifs comme des normands, avec moins de souplesse, aussi tenaces qu'opiniâtres.

Il s'effarouche en outre de leurs réjouissances, car il leur arrive souvent de passer la mesure, rançon d'une vie difficile et austère, passée pour une grande part à lutter contre la mer : « Ils aimaient les Dimanches et les fêtes d'obligation, même celles qui sont démises. . . [c'] étaient pour eux des jours de divertissement, de commerce et de débauche, au grand scandale des Anglais qui m'en ont souvent parlé et averti. Les veilles de ces saints jours étaient profanés ordinairement par des orgies et des danses excessives etc. . . auxquelles se livrait la jeunesse, souvent toute la nuit ». ⁴⁵

42. Antonine Mailet, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Les Archives du Folklore 13, Québec, 1972.

43. Lettre 15 octobre 1802, AA NE V. 41.

44. Lettre 26 septembre 1801, AA NE V. 37.

45. Lettre 15 octobre 1802, AA NE V. 41.

On se rencontre beaucoup entre garçons et filles, et les rapports sont empreints d'une grande liberté, on se rend visite les dimanches et fêtes, et les parents ne surveillent guère, d'où, assez souvent, de fâcheuses surprises. « Ce mal demande un prompt remède, écrit le missionnaire. »⁴⁶

L'arrivée du P. Sigogne réjouit fort les vieux Acadiens; dans leur éloignement habituel des secours religieux, ils avaient oublié bien des enseignements du catéchisme, mais ils étaient demeurés fidèles à la prière. Les Dimanches et jours de fête, ils se réunissaient pour chanter ensemble l'ordinaire de la Messe et écouter la lecture de l'Épître et de l'Évangile. Aussi le missionnaire eut-il la joie de les voir tous à l'église dès le premier jour, presque aussi à leur aise que les paroissiens chevronnés de Manthelan: « Quant à l'Office, je puis le faire avec toute la solennité et la décence qu'on pouvait le faire autrefois en France. Sans antiphonier, sans psautier, n'ayant qu'un petit graduel en mauvais état, il y a néanmoins six chœurs dont deux savent passablement le plain-chant ». ⁴⁷ M. Sigogne prit le parti de faire comme dans les vieilles paroisses de chrétienté en tout, et cela plutôt extrêmement: « Faisant l'Office régulièrement et portant la soutane journellement je me suis aperçu que j'ai fait plus d'effet que je ne pourrais avec les meilleures instructions. Les anciens disaient aux jeunes: 'Voilà comme faisaient autrefois nos curés! Voilà ce qu'il nous faut!. Et cela, comme semble, a réparé et réparera avec la grâce de Dieu le mauvais effet qu'avait produit la négligence, pour ne pas dire plus, de quelques missionnaires peu édifiants qu'ils avaient eus, dont un a mérité l'interdit. Je fais aussi tous les Dimanches et toutes les fêtes des instructions convenables avec le prône et les annonces du rituel... » ⁴⁸

En dépit du peu de moyens dont il dispose, le prêtre tourangeau n'épargnera rien pour que la célébration du culte se fasse le mieux possible et avec le plus de splendeur (relative) qu'il sera à même d'y apporter: « Notre monde est curieux de belles choses. L'éclat

46. *Ib.* et Lettre 23 juin 1804, AA NE V. 51.

47. Lettre 26 janvier 1800, AA NE V. 30.

48. *Ib.*

et la propreté des vases sacrés, la solennité des Offices, la majesté du culte, la gravité des chants, la décence et la richesse des ornements, et les instructions convenables ont beaucoup d'influence sur eux. L'observance de tout cet extérieur, autant qu'il a été en notre pouvoir selon les circonstances, nos moyens et les lieux, les a retenus jusqu'à présent à l'Eglise, et cela seul les y retient aujourd'hui malgré leurs dissensions et leur négligence », écrivait-il en 1806.⁴⁹

On a gardé le souvenir de la première Fête-Dieu à la Baie-Sainte-Marie en 1800; tous s'y préparèrent longtemps à l'avance; il fallut fabriquer un dais, des soutanes pour les enfants de chœur, des robes blanches pour les « anges adorateurs »; la milice vint avec armes et tambour pour servir de garde d'honneur. De mémoire d'homme on n'avait jamais rien vu de tel.

IV. L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ

L'ancien vicaire de Manthelan était un homme résolu et persévérant. Doué d'autant d'assurance que d'énergie, il avait de l'initiative et de la suite dans les idées. La conception qu'il se faisait de sa fonction de missionnaire était un peu administrative; s'il se montre plein de zèle et profondément pénétré de ses devoirs de prêtre, il a plutôt l'étoffe d'un organisateur que d'un apôtre; les formes extérieures, la pratique revêtent à ses yeux une importance très grande, et la religion qu'il enseigne apparaît sous la forme d'une morale qui trouve sa justification en elle-même. Cependant il commence par observer afin de discerner les besoins réels de son peuple; il fait effort pour comprendre la situation de celui-ci et découvrir les remèdes appropriés.

Avant de gagner la Baie-Sainte-Marie, il avait jugé bon de faire un long séjour au Cap-Sable (Argyle) afin de s'initier aux problèmes de cette mission: « Le premier mois de ma résidence, je n'ai voulu faire que ce qui était indispensable, désirant connaître les gens avec qui j'allais avoir affaire ». ⁵⁰ Le premier acte d'autorité qu'il fit fut d'interdire absolument les danses à cause de leurs séquelles, ce qu'il nomme « les folies, les veilleries et la débauche ».

49. Lettre 8 mars 1806, AA NE V. 58.

50. Lettre 26 janvier 1800, AA NE V. 30.

Les jeunes n'osèrent pas braver l'interdiction, quittes à se reprendre quand le missionnaire aurait gagné son autre poste. Puis M. Sigogne voulut constituer un conseil de notables, chargés d'une sorte de vigilance morale : « J'ai assemblé tous les catholiques et leur ai demandé de nommer six personnes de confiance avec qui je pourrai prendre quelques moyens pour établir une règle et un ordre parmi eux ». ⁵¹ Les prudhommes élus, le missionnaire organisa la paroisse: ouverture de registres, nomination de fabriciens et de marguilliers, établissement d'une fabrique, nomination d'un sacristain, détermination de la quote-part de chaque famille aux frais du culte. Enfin il proposa un règlement dont nous connaissons la teneur exacte.

Essentiellement les statuts ont pour objet la constitution d'un tribunal d'arbitrage gratuit, dans le but de régler à l'amiable les différends entre les membres de la communauté (art. 1 à 18); ils témoignent d'un sens juridique développé. Afin d'éviter que les habitants n'aillent porter leurs conflits devant les tribunaux anglais au risque de se ruiner, le P. Sigogne leur propose d'élire pour juges et assesseurs des anciens, chefs de famille, hommes d'une probité, d'une piété et d'une vertu assurées et universellement reconnues.

Le long article 19 concerne les bonnes moeurs; les anciens sont chargés de veiller sur la conduite de la communauté, chacun dans son canton; les coupables seront avertis « charitablement et secrètement » par les anciens ou par le prêtre que ceux-ci mettront au courant. S'ils se montrent incorrigibles, les sanctions pourront aller jusqu'à l'excommunication. Le P. Sigogne institue également des catéchistes rétribués par les familles (art. 20).

C'est l'acceptation de ces règles qui constituera la communauté catholique; pour bénéficier des mêmes privilèges à l'église que les anciennes familles catholiques, les chefs des nouvelles familles qui viendront s'établir au Cap-Sable devront auparavant signer et approuver ce règlement (art. 21-26). Une lecture solennelle en sera faite tous les six ans avec un nouvel engagement et quelques amendements pour répondre aux situations nouvelles s'il était besoin. Les chefs de famille souscrivirent à l'acte le 24 octobre 1799. ⁵²

51. *Ib.*

52. H. Têtu, *Journal des Visites pastorales*, Québec, 1903, p. 180-187.

Lorsque M. Sigogne parvint à la Baie-Sainte-Marie il procéda de la même façon; mais en janvier il n'avait pas encore réussi à faire admettre un règlement analogue. D'ailleurs les traditions catholiques semblent y avoir été moins vivantes qu'au Cap-Sable et les esprits étaient moins bien disposés à l'égard du missionnaire. Pas de chantres qui sachent le plain-chant, hormis un seul qui n'était pas de grand effet; surtout, le missionnaire avait trouvé les habitants divisés. La colonisation du sol avait commencé par le nord. A la Pointe-à-l'église le gouvernement avait accordé une concession, sans titre officiel, pour l'église, le presbytère et le cimetière.⁵³ Depuis, les jeunes avaient créé des exploitations de plus en plus loin vers le sud, si bien que le cœur de la paroisse se trouvait maintenant trop au nord des habitations; en voyant arriver le missionnaire, les jeunes avaient pensé qu'il consentirait à rebâtir l'église plus bas sur la côte. M. Sigogne, tout en reconnaissant le bien-fondé de la demande, se rangea aux côtés des anciens pour maintenir l'ancien état de choses et conserver la concession. Il ne voulait pas leur faire tort; mais il se mit à dos, et pour longtemps, une grande partie de sa paroisse.

Il s'aperçut d'ailleurs très vite de la nécessité de construire une seconde église et de préparer à long terme la constitution d'une seconde paroisse qui serait indispensable quand la Baie compterait 200 à 250 familles. Mais là encore il se heurta aux projets de certains paroissiens; les gens de Météghan — le groupe le plus important vers le sud — voulaient que l'église fût bâtie chez eux et ils commencèrent même à l'élever, sans tenir compte des intentions de M. Sigogne; celui-ci trouvait la situation de Météghan trop peu centrale par rapport aux limites de la future paroisse.⁵⁴

L'obstination était égale de part et d'autre; les Acadiens ne voulaient pas céder, le missionnaire aurait cru son autorité perdue à tout jamais s'il avait cédé; ce n'était pas là un départ très encourageant. Plus de souplesse lui aurait sans doute évité des déboires et il aurait été plus vite adopté par ses Acadiens; mais en ce cas aurait-il, par la suite, pris sur les générations montantes autant

53. Une chapelle fut élevée en 1774 à Grosses-Coques; la première chapelle à la Pointe-à-l'église datait de 1786.

54. Voir surtout Lettre 26 septembre 1801, AA NE V. 37.

d'ascendant ? on ne saurait le dire; toujours est-il que les premières années passées à la Baie furent très difficiles et marquées de brouilleries continuelles, ponctuées de menaces d'excommunication.

La source d'une autre difficulté fut l'irrégularité avec laquelle les familles s'acquittaient de leurs obligations à l'égard du missionnaire, elles avaient décidé entre elles que chacune ferait un versement égal, quelle que soit sa situation de fortune; le P. Sigogne trouvait ce système injuste et désastreux; lui-même était parfaitement désintéressé, mais le résultat était que les familles pauvres ne payaient point et que les riches le faisaient quand ils y pensaient; ⁵⁵ la situation finit par devenir si alarmante que le P. Sigogne décida de se tirer d'affaire tout seul, en travaillant de ses mains, quitte à être moins disponibles pour ses paroissiens les jours de semaine. ⁵⁶

Du moins l'opposition rencontrée dès le premier moment à la Baie ne fut pas contagieuse et ne changea pas les dispositions des Acadiens du Cap-Sable : « Lorsqu'ils ont appris les désagrémens que je viens d'essuyer à Sainte-Marie et que quelques-uns y avaient dit qu'il se trouvait des gens qui se repentaient d'avoir signé (le règlement) et qu'ils étaient disposés à traverser l'exécution des articles, les anciens que j'avais désignés se sont réunis d'eux-mêmes, ont assemblé le gros des habitants et, comme ils savaient que j'étais instruit des propos tenus, ils m'ont envoyé un exprès pour m'assurer de leur bonne volonté et de leur soumission au règlement que je leur avais proposé. Votre Grandeur, ajoute le Père, sera persuadée du plaisir que cela me fait ». ⁵⁷

L'abbé Sigogne avait cru bon d'affirmer son autorité fortement, sans laisser de quartier aux opposants; ce sera sa politique : ne jamais transiger sur le fond, quelles qu'en soient les conséquences pour lui; il finira ainsi par avoir raison des obstacles ou de la mauvaise volonté. Comme par ailleurs il se montre généreux, dépensant sans compter pour ses deux paroisses, dévoué au bien des âmes, il finira par forcer l'estime. Ce sera long et il souffrira, se plaignant souvent à son évêque d'avoir affaire à des gens difficiles,

55. Lettre 28 avril 1804, AA NE V. 51.

56. Lettre 8 mars 1806, AA NE V. 58.

57. Lettre 25 janvier 1800, AA NE V. 30.

turbulents, chicaniers, dont les intérêts divergents étaient trop souvent inconciliables par leur propre faute. Se rendait-il bien compte que son propre caractère n'était pas facile ? M. Burke le dit « d'une humeur un peu bilieuse, pour ne pas dire acariâtre ». Parfois il sera au bord de la rupture avec ses paroissiens, surtout ceux de la Baie : « Nos turbulents d'en bas (Météghan) recommencent leurs menées... , écrit-il le 26 septembre 1808; ils font ou ils me semblent faire des démarches pour aller chercher un prêtre dans les États-Unis et l'amener parmi eux pour les desservir... »⁵⁸ Et le P. Sigogne, sujet aux dépressions, obligé sans cesse de lutter contre lui-même, et contre les défaillances de sa santé, sera tenté d'abandonner son poste pour regagner la Touraine où l'on a un urgent besoin de prêtres en ce temps de reconstruction qui suivit la signature du Concordat : « Ici, Monseigneur, sans secours spirituels pour moi-même, seul au milieu d'un bois, ayant à faire avec des gens difficiles à contenter et querelleurs, je ne puis le dissimuler — sans pourtant me repentir d'avoir quitté l'Europe pour venir ici —, je m'ennuie de ces tracasseries qui arrêtent tout le fruit de mon ministère en le rendant presque inutile et quasi-ridicule... Je suis tenté quelquefois de prendre les moyens de retourner en France où je suis aujourd'hui invité de la part des Supérieurs du diocèse de Tours... »⁵⁹

Il se tient en effet au courant de la situation de l'Eglise dans son propre pays; il la considère avec beaucoup de lucidité; sa confiance à l'égard du gouvernement du premier Consul est loin d'être entière, et sa joie de voir s'affermir la paix religieuse est tempérée par les conditions onéreuses que le Concordat fait à l'Eglise; à l'annonce de celui-ci, il écrit à l'évêque de Québec sous le coup de l'émotion : « J'ai reçu dernièrement d'Europe les pièces principales concernant le rétablissement de la religion en France; je m'en réjouis sincèrement. J'admire et je bénis le courage et la soumission de Mgr d'Aix (le cardinal de Boisgelin), ainsi que des autres évêques démissionnaires. Mais je m'afflige sensiblement de l'asservissement où je vois évidemment réduite cette belle portion du troupeau de Jésus-Christ, pour laquelle j'ai eu l'honneur de souffrir

58. Lettre 26 septembre 1801, AA NE. V. 37.

59. *Ib.*

l'exil, quoiqu'indigne à cause de mes péchés. Je prends la liberté de recommander aux prières de Votre Grandeur l'Eglise de France d'où vous tenez vous-même votre origine. J'écris ceci à genoux par respect et comme pour vous prier d'excuser une demande que mon coeur me presse de faire. J'écris les yeux baignés de pleurs, tirés par un sentiment de joie, de la victoire glorieuse qu'a remportée la religion, et de tristesse de voir l'Epouse de Jésus-Christ encore exposée à la Bête qui la voulait dévorer, la Philosophie ou plutôt le Déisme et l'Athéisme qui semblent encore aux prises avec elle ». ⁶⁰

V. L'ACTION MISSIONNAIRE

Avant même d'avoir vu le P. Sigogne et au reçu de ses seules lettres, l'évêque de Québec, Mgr Denaut, écrivait à son coadjuteur, Mgr Plessis : « Il me paraît homme plein de zèle, un peu singulier dans sa conduite ». ⁶¹ C'est en effet l'impression que l'on ressent lorsqu'on voit le missionnaire prendre en main le gouvernement de ses deux grandes paroisses. Il a voulu, dès les premiers mois, opérer de profonds changements en usant de la manière forte. L'oeuvre de reprise d'une population longtemps abandonnée aurait demandé de plus grands ménagements, de longs délais, beaucoup plus d'indulgence. Les hommes ne se convertissent pas à coups de règlements, fussent-ils accompagnés des meilleures instructions. Il dut être surpris quand, en réponse à sa longue lettre de janvier, l'évêque de Québec lui fit savoir qu'il était très satisfait de l'état des missions et du bon esprit des Acadiens. ⁶²

Le missionnaire organisa son temps de manière à séjourner de façon suffisamment prolongée dans chacune de ses missions, tout en évitant les absences trop longues : « Je crois aussi nécessaire de vous parler de la manière dont je divise mon temps entre les deux paroisses qui me sont confiées. La première règle que je me suis prescrite est de donner à chaque établissement tous les ans un temps proportionné à sa population; et la seconde de partager ce temps, autant qu'il est en moi, en sorte que chacune ait une portion réglée des mois d'été et des mois d'hiver; et pour cela, et

60. Lettre 27 février 1803, AA NE V. 46.

61. Lettre 9 mai 1800, RAPQ 1931-1932, p. 168.

62. Lettre 29 septembre 1800, RAPQ 1931-1932, p. 175.

pour rendre justice, je fais deux voyages ou séjours par an à chaque endroit, afin d'être le moins de temps possible absent ». ⁶³

Les Acadiens eussent préféré qu'il vînt successivement résider dans chacun des villages et non pas seulement au centre des deux missions : mais M. Sigogne ne se sentait pas en mesure de desservir de façon régulière huit postes distincts, quatre à la Baie-Sainte-Marie et autant au Cap-Sable : il ne serait pas deux mois en chaque endroit, et ses paroissiens oublieraient le chemin de l'église durant les dix mois d'absence : « Je n'ai jamais refusé et ne dois jamais refuser d'aller dans les différents quartiers pour les malades, les vieillards et les infirmes, au temps de Pâques et en tout autre temps quand j'en ai été requis ». ⁶⁴ Il ne consent pas à faire davantage. Mais il demande à son évêque la permission de célébrer la Fête-Dieu et la Commémoration des fidèles défunts à des dates différentes en chacune de ses deux paroisses. ⁶⁵

Son premier souci portait sur l'instruction religieuse; elle était restée jusqu'alors très élémentaire. Des hommes de 25 à 30 ans n'avaient jamais eu l'occasion de recevoir un enseignement suivi et de se confesser. Pour cela il fallait des manuels; le Catéchisme de Québec lui semblait à la fois trop difficile pour ses Acadiens et trop peu complet; d'ailleurs on ne pouvait le trouver à Halifax: « Cela m'avait obligé de demander permission au Supérieur de ces missions (le P. Jones) d'en faire imprimer un petit en usage en anglais dans le district de Londres et traduit par un prêtre français pour l'usage d'une nouvelle église catholique française à Jersey et celui des enfants des émigrés... J'ai aussitôt envoyé à Londres l'ordre de l'imprimer ». ⁶⁶

L'intention de M. Sigogne était d'établir des catéchistes dans chaque canton pour l'enseignement de la doctrine chrétienne. ⁶⁷ Dans son plan d'organisation il devait y en avoir un ou deux dans les principaux villages, nommés par les fidèles et présentés ensuite à l'approbation du prêtre et des anciens. Les catéchistes auront à

63. Lettre 15 octobre 1802, AA NE V. 41.

64. Ib.

65. Lettre 24 mai 1800, AA NE V. 33.

66. Lettre 26 janvier 1800, AA NE V. 30.

67. Lettre 26 septembre 1801, AA NE V. 37.

enseigner la doctrine aux enfants tout au long de l'année, les Dimanches et trois fois par semaine. Les parents, incapables d'instruire eux-mêmes leurs enfants avec toute l'exactitude requise, les leur confieraient contre une juste rétribution.⁶⁸

Ces classes de catéchisme devaient, dans la mesure du possible, servir de berceau aux futures écoles de villages, les premières devant être installées à proximité des deux églises : « Le catéchiste pourra aussi enseigner à lire et à écrire, lit-on dans le règlement, et pour lors sa rétribution sera augmentée en proportion. »⁶⁹

L'organisation rêvée par le P. Sigogne aurait permis aux Acadiens des nouvelles générations de rattraper le retard culturel par rapport aux populations anglophones qui les entouraient. Nombreux, parmi les chefs de famille, étaient ceux qui se contentaient de tracer une croix pour authentifier un acte public; il ne faudrait pourtant pas conclure à un analphabétisme universel; dès 1803 en effet le missionnaire prie l'évêque de Québec de lui envoyer, outre des objets du culte : ostensor, ciboires, custode, encensoir, burettes, crucifix d'autel . . ., de nombreux livres; des livres de chant d'abord, graduel, vespéral, antiphonaire, processionnal, ce qui suppose que les chantres étaient capables de les déchiffrer; mais aussi des livres de spiritualité : le Nouveau Testament, la Bible de Sacy, l'Imitation de Jésus-Christ, les Epîtres et Evangiles de l'année;⁷⁰ le chiffre des exemplaires commandés est relativement élevé : une douzaine par exemple pour la Bible de Sacy; il est à peu près certain qu'en chacun des villages français de la Baie ou du Cap-Sable, il y avait un homme ou une femme capable de faire à haute voix la lecture aux veillées ou en certaines circonstances, et que les paroissiens de M. Sigogne, tout frustes qu'ils fussent, entendaient et retenaient de nombreux passages du Nouveau et de l'Ancien Testament. L'Imitation était le livre de dévotion par excellence; beaucoup devaient en savoir par coeur de longs passages comme le père de Frédéric Mistral en la lointaine Provence.

La commande de 1803 suffit pour de longues années, signe que la situation scolaire demeura stationnaire; puis subitement, en 1815,

68. Règlement du 24 octobre 1799, no 10.

69. Lettre 26 septembre 1801, AA NE V. 37.

70. Lettre 8 juin 1803, AA NE. V. 43.

le missionnaire réclame 350 exemplaires du Catéchisme.⁷¹ La réserve qu'il avait fait venir de Londres la première année était épuisée. Le chiffre semble indiquer qu'une grande partie des enfants en âge de catéchisme étaient capables de lire, ou du moins que le P. Sigogne pouvait leur assurer une instruction élémentaire. La suite du mémoire est éclairante : « S'il y avait quelques *Imitations de Jésus-Christ* d'une édition commune et à bon marché, en envoyer deux douzaines avec une douzaine de *Nouveaux Testaments* et autant de *Figures de la Bible* par Royauumont ». Il ajoute : « Quelques livres pour apprendre à lire aux enfants ».⁷²

Les écoles projetées en 1801 sont en activité en 1815;⁷³ elles font partie du petit univers paroissial et l'on peut même songer à s'occuper des handicapés, ainsi qu'en témoignent les quelques lignes du post-scriptum : « J'ai entrepris l'instruction d'un enfant muet comme je vous en avais parlé; la chose me réussit. Votre Grandeur m'obligerait si elle pouvait me procurer la Grammaire de l'abbé Siquart pour ces sortes de gens; peut-être y trouverai-je du secours ».⁷⁴

Le problème le plus angoissant auquel se heurtait le prêtre tourangeau était celui des mariages consanguins au Cap-Sable.⁷⁵ Comment éviter, dans une communauté aussi réduite, que deux cousins ne s'éprennent l'un de l'autre et ne cherchent ensuite à contracter une union ? Dans la correspondance du missionnaire, c'est surtout l'aspect canonique de la question qui est évoqué; il entend s'opposer de toutes ses forces aux unions à des degrés prohibés par l'Église. En fait, sa manière de voir est plus nuancée puisqu'il demande à plusieurs reprises les pouvoirs pour dispenser au 4^e degré de consanguinité et d'affinité, voire au 3^e; mais il ne voulait à aucun prix de mariages entre cousins germains, les jugeant scandaleux; pour lui, les unions de ce genre sont incestueuses et il faut enlever abso-

71. Lettre 3 novembre 1815, AA NE V. 71.

72. Dans sa lettre du 20 novembre 1816, il dit qu'il a maintenant des catéchismes pour 20 ans et qu'il n'en a vendu que quelques douzaines; il demande également des Instructions de la Jeunesse que l'évêque a fait imprimer: AA NE V. 73.

73. O. Le Gresley, *L'enseignement du français en Acadie (1604-1926)*, Mamers-Paris, 1926, p. 98 s.

74. Lettre 3 novembre 1815, AA NE V. 71.

75. « A Sainte-Marie on se marie rarement parents », Lettre 20 novembre 1816, AA NE V. 73.

lument aux Acadiens l'espoir de pouvoir obtenir dispense pour les contracter, quelle que soit par ailleurs l'attitude des autorités civiles⁷⁶: « Quelque nécessaire qu'il soit d'avoir de l'indulgence pour ce peuple du côté des dispenses dans les degrés de consanguinité, à cause qu'ils sont presque tous parents, ils ne sont pas tous cousins germains. . . »⁷⁷ Ceux qui, passant outre, contractent civilement devant le magistrat anglais sont traités par le P. Sigogne en pécheurs publics; il leur interdit l'assistance à la Messe dans l'intérieur de l'église, depuis le *Credo* jusqu'après la Communion: « J'ai défendu leur société, excepté dans les affaires du commerce et la communauté des travaux et les oeuvres de charité. »⁷⁸ Le missionnaire ne parle pas du danger de dégénérescence du fait de ces unions renouvelées entre parents, mais il en a certainement eu conscience; c'est l'avenir qu'il veut préserver par sa sévérité, car il va jusqu'à supplier son évêque de reprendre des pouvoirs trop étendus qui lui ont été octroyés: « Si une fois nos gens ici viennent à connaître la facilité qu'ils ont d'obtenir ce qu'ils souhaitent, les demandes se multiplieront assurément. Le torrent qui était resserré par des digues se débordera aussitôt ». ⁷⁹ Le remède serait que les deux communautés de la Baie et du Cap-Sable cessent de vivre en vase clos et accueillent des éléments neufs, tout en restant acadiennes et françaises. Le missionnaire n'avait pas les moyens de changer l'état des choses; du moins se réjouit-il de voir quelques prisonniers français des guerres napoléoniennes se fixer au milieu des Acadiens: « Celui-là, dit-il à propos de l'un deux, nous donne une honnête et décente famille pour l'endroit, et par la suite il fournira aux Acadiens des moyens d'alliances sans empêchements de consanguinité »⁸⁰

La présence du P. Sigogne, son zèle apostolique, son courage ont reveillé ou stimulé la foi de ses paroissiens; le prêtre le constate; la pratique religieuse est unanime malgré l'éloignement considérable de plusieurs familles par rapport au lieu de culte; certaines crises de mauvaise humeur contre le missionnaire se traduisent par

76. Les magistrats anglais consentaient froidement à ces unions.

77. Lettre 15 décembre 1802, AA NE V. 41; cf. Lettre 8 janvier 1806, NE V. 54; et Lettres 6 février 1804, NE V. 48.

78. Lettre 28 juin 1804, AA NE V. 51.

79. Lettre 8 mai 1811, AA NE V. 69.

80. Lettre 8 mars 1806, AA NE V. 58.

un abandon momentané de l'assistance à la Messe et aux Offices, par des menaces de passer au protestantisme; mais il n'y a là rien de tragique ni surtout aucun geste définitif. Le Père a si bien en mains ses ouailles qu'il peut efficacement menacer d'exclusion, assigner aux filles-mères de plusieurs enfants une place à part à l'église,⁸¹ il n'est pas contesté: « Tous viennent à l'église et au tribunal de la pénitence »,⁸² écrit-il en 1804 des habitants de ses deux missions. En 1815 même les opposants au missionnaire ne se croient pas le droit de manquer la Messe.⁸³

L'indice le plus visible de la vitalité religieuse, comme de la croissance démographique des deux groupes acadiens, est la multiplication des églises, de grandes bâtisses édifiées à grand renfort de poutres et de planches. Celles que M. Sigogne avait trouvées en arrivant à Argyle et à la Pointe-à-l'église étaient fort délabrées. Lors de la visite pastorale de Mgr Denaut en juin 1802, les habitants de Sainte-Anne du Cap-Sable lui demandèrent l'autorisation de bâtir l'église en un lieu plus adapté, à une distance de près d'un mille de l'ancienne; le groupe des 17 familles vivant à Pobomkook sollicita également la permission d'élever un lieu de culte.

De grandes réjouissances marquèrent la pose de la première pierre de Sainte-Anne le 5 juillet 1803; sur la seconde pierre, M. Sigogne avait tracé en hébreu le tétragramme de Jéhovah, en grec l'A et l'Oméga, et l'abréviation latine traditionnelle D.O.M., « Deo Omnipotenti Maximo ». Trois autres pierres à inscription furent scellées.⁸⁴ Puis en février de l'année suivante, ce fut la fête de l'érection de la charpente: « (Ce jour) et le lendemain ont été comme des jours de fête et de joie; Français, Anglais, catholiques, protestants de toutes sectes semblaient tous ne faire qu'un, n'avoir qu'un dessein; tous s'empressaient unanimement et se réjouissaient également en s'entr'assistant. Vingt moutons ont été tués pour faire le régal et donner à manger aux étrangers qui y étaient en assez grand nombre pour l'endroit; plusieurs étaient venus de fort loin. Pour finir, j'ai fait placer une croix couronnée de fleurs et de feuillages au dessus de la charpente, et les Anglais présents avec

81. Lettre 14 octobre 1817, AA NE V. 75.

82. Lettre 23 juin 1804, AA NE V. 51.

83. Lettre 16 février 1815, AA NE V. 70.

84. Lettre 5 juillet 1803, AA NE V. 50.

moi ainsi que les Français, en mettant ce bouquet, ont souhaité succès à l'église de Sainte-Anne en buvant un coup et, à leur ordinaire faisant tourner leurs chapeaux au-dessus de leurs têtes, ont donné le cri de joie et les Français s'y joignirent ». ⁸⁵

Manifestation commune d'allégresse dans laquelle s'effacent toute distinction linguistique ou confessionnelle; la construction de l'église est le symbole de la communauté humaine du Cap-Sable, par-delà sa signification religieuse. Le P. Sigogne s'est peut-être illusionné en interprétant plus ou moins consciemment ces manifestations extérieures de joie comme l'expression de la foi et une certaine reconnaissance implicite de l'Eglise catholique. Quatre ans plus tard, le 21 août 1808, le P. Sigogne avait la joie de bénir sa nouvelle église de Sainte-Anne du Ruisseau.

Une seconde église ne tarda pas à s'élever dans cette partie de la paroisse : la chapelle de Pobomkook (ou Pubnico); elle était bâtie en 1815; le missionnaire vint la bénir à l'automne et les habitants achetèrent une petite cloche dont le chevalier Mius d'Entremont fit presque tous les frais. ⁸⁶

Lors de la visite de Mgr Denaut à la Baie-Sainte-Marie en 1802, plusieurs décisions furent prises : reconstruction de l'église élevée à la Pointe, et choix de l'emplacement d'une autre église dans la partie méridionale de la mission.

L'église Sainte-Marie fut élevée en 1806-1807 à l'est du chemin. Sa bénédiction eut lieu le 1er mai 1808, 2e dimanche après la Pentecôte. M. Sigogne y avait travaillé de ses propres mains avec ardeur, le presbytère voisin fut construit en 1810; sans le missionnaire le travail serait probablement resté en souffrance; bien souvent il a dû relancer ses paroissiens, réveiller leur ardeur : « Ce n'est que par degrés que j'ai pu parvenir à faire faire les églises telles qu'elles sont; il a fallu souvent user d'artifice et faire des avances de ma poche ». ⁸⁷

L'évêque avait tranché en principe le conflit relatif à l'emplacement de l'église dans la partie méridionale de la paroisse. Les

85. Lettre 6 février 1804, AA NE V. 48.

86. Lettre 3 novembre 1815, AA NE V. 71.

87. Lettre 20 novembre 1816, AA NE V. 73.

habitants de Météghan n'en tinrent pas compte; ils étaient obnubilés par leurs propres besoins, inattentifs au bien commun de la future paroisse; mais n'avaient-ils pas finalement raison car le territoire de celle-ci devrait à son tour être fractionné dans un avenir assez prochain, du fait de la multiplication des familles, et il était sage de prévoir tôt ou tard une église pour chaque groupe un peu important. Le P. Sigogne le reconnut en 1809 : « Les églises et chapelles vont peut-être se multiplier; néanmoins elles ne pourront être plus proches les unes des autres que de trois ou quatre lieues ». ⁸⁸

A l'occasion de la visite pastorale de 1815, M. Sigogne, cédant aux instances des habitants de Météghan, fit décider à Mgr Plessis l'érection d'une nouvelle église dédiée à Saint Mandé, son patron, celui de son père et de son grand-père, celui aussi de son frère cadet : « Un nom vénéré dans ma famille (que) j'ai beaucoup à coeur ». Les travaux étaient déjà bien avancés à l'automne 1816; le missionnaire pouvait compter sur l'aide et le concours d'un riche irlandais catholique : « M. Mac Carthy en fait son idole; je parle ainsi car il se donne toutes sortes de dépenses pour en faire un bijou, ce qui détourne un peu le peuple qui craint la dépense. Cependant la chose avance et ce sera assurément la mieux bâtie, la mieux ornée, la mieux fournie de mes églises ». ⁸⁹ C'est le dimanche le 9 novembre 1817 que l'inauguration eut lieu : « Devant un grand concours de peuple pour l'endroit. Ç'a été pour eux comme un jour de noces ». ⁹⁰

Le missionnaire désirait se procurer des toiles pour meubler les retables de ses églises : « Je serais charmé de savoir... si on pourrait avoir de Québec des tableaux pour nos autels, peints avec goût, et combien deux de six pieds de haut sur une largeur proportionnée pourraient me coûter. Je ne veux point de choses à demi-faites ni de mauvais goût ». ⁹¹

L'église Saint-Mandé de Météghan portait à quatre le nombre des églises des deux missions de M. Sigogne; il y avait en outre

88. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

89. Lettre 14 octobre 1817, AA NE V. 75.

90. Lettre 13 novembre 1817, AA NE V. 76.

91. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

deux chapelles, ce qui faisait en tout six lieux de culte.⁹² Le missionnaire n'avait pas attendu ce moment pour demander de l'aide. Il lui semblait difficile, pour ne pas dire impossible, de se multiplier auprès de communautés dont la croissance s'effectuait à un rythme extrêmement rapide. Dès 1801 il avait exprimé sa conviction qu'il fallait un prêtre résidant au Cap-Sable;⁹³ il revient à la charge en 1806: « Puis-je avoir l'espoir d'avoir bientôt un collègue ? Il est important que je sache le oui ou le non; il faut que je prenne des précautions en conséquence. Durant mon absence on néglige l'église et les Offices. Les Dimanches et fêtes sont profanés indévotieusement. A peine marmotte-t-on dans certaines maisons quelques prières pendant que de jeunes écervelés, impatientes de la longueur, vient (sic) et s'entretiennent. J'ai imaginé un moyen de m'opposer efficacement à cet abus. S'il est approuvé et autorisé de Votre Grandeur, je le proposerai s'il n'est pas possible d'avoir un prêtre sitôt. Si au contraire, tel était mon heure d'en voir bientôt un au Cap-Sable, il est inutile de le tenter car sa présence serait le meilleur remède au mal dont je me plains ». ⁹⁴

Cinq ans auparavant, Mg Denaut lui avait laissé entrevoir la possibilité d'avoir un prêtre dans quelque temps; rien cependant ne l'annonçait.⁹⁵ M. Sigogne s'impatientait; il finit par demander à l'évêque de le laisser s'occuper lui-même de l'affaire: « Je profite de l'avantage de votre permission, écrit-il le 29 avril 1809, pour faire venir un prêtre d'Europe, car je succombe sous le faix. J'ai éprouvé une maladie sérieuse l'été dernier, je commence à grisonner, ayant déjà plus de la moitié des cheveux blancs »...⁹⁶ Il faut croire qu'il n'aboutit pas plus que son évêque. Mgr Plessis, successeur de Mgr Denaut, crut bientôt entrevoir une solution.

Dès 1803 Dom Augustin de Lestrangle, le maître des novices de la Trappe devenu abbé de la Val-Sainte, avait envoyé outre-Atlantique Dom Urbain Guillet, quelques moines et plusieurs oblats pour

92. Lettre de Mgr Plessis 28 novembre 1815, RAPQ 1927-1928, p. 312; 20 novembre 1817, RAPQ 1928-1929, p. 108.

93. Lettre 26 septembre 1801, AA NE V. 37.

94. Lettre 8 mars 1806, AA NE V. 58.

95. Mgr Plessis lui avait dit en 1805 que ce n'était pas possible, Lettre 21 août 1806, RAPQ 1927-1928, p. 24.

96. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

y établir un monastère.⁹⁷ Les Trappistes s'installèrent d'abord près de Hanover en Pennsylvanie, à Pigeon Hill, une ferme achetée naguère par un Dominicain français exilé, pour y établir une école (1794); ce fut le début de longues pérégrinations qui les conduisirent au Kentucky (Saint-Bernard de Casey Creek) d'abord, puis au Missouri (Notre-Dame du Bon-Conseil à Cahokia). Mais en 1813, Dom de Lestrange fit savoir à la communauté qu'elle devait fermer ses portes et le rejoindre près de New York où venait d'arriver un autre groupe de moines, via la Martinique. L'Abbé de la Val-Sainte désirait regrouper son monde en un unique monastère américain. Survint l'annonce de la chute de l'Empereur Napoléon, et l'Abbé embarqua ses moines pour la France, à l'exception du Père Joseph Dunand, resté missionnaire au milieu des Sioux, et du P. Vincent de Paul Merle, chargé de liquider à New York les affaires de la communauté, avec l'aide de six frères convers, et de surveiller l'embarquement du matériel lourd. Le bateau portant les gros bagages de la fondation américaine mit la voile pour l'Europe en avril 1815; il relâcha à Halifax. Là, il fallut changer de navire car le premier reçut l'ordre de se rendre à Québec; les frères et le matériel prirent place sur un autre navire en partance pour la France. Après les avoir installés, le P. Vincent de Paul les quitta pour aller acheter des provisions en ville; durant son absence le vent, jusque-là contraire, se mit à tourner et le capitaine fit mettre la voile sans attendre le retour du Trappiste à bord. Mgr Plessis survint à Halifax sur ces entrefaites et le Père qui était bien marri de l'abandon des missions américaines, se vit tout aussitôt proposer une fondation dans les forêts de la Nouvelle-Ecosse, au service des Micmacs dont le P. Sigogne était alors le seul à s'occuper effectivement ainsi que nous le verrons.

Le 27 juillet 1815, Mgr Plessis adressait à sir John Coape Sherbrooke, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, une demande d'autorisation pour l'établissement dans la province de Trappistes chargés de s'occuper des Indiens catholiques. Quelques jours après, l'évêque

97. Vie du Vénérable Abbé Dom Augustin de Lestrange, par un religieux de son ordre, 2e éd. Aix, 1834; Odyssée monastique, Dom A. de Lestrange et les Trappistes pendant la Révolution, La Grande-Trappe, 1898; Vie du R. P. Dom Urbain Guillet, fondateur de la Trappe de Bellefontaine, par un religieux de ce monastère, La Chapelle-Montligeon, 1899.

envoyait une lettre à Dom Augustin de Lestrangé : une bonne occasion se présentait, croyait-il, pour réaliser une fondation dans l'immense diocèse de Québec; les religieux auraient à s'occuper des Micmacs; le gouverneur se montrait bien disposé et ferait agréer la demande à Londres; en attendant, il avait, lui Mgr Plessis, pris sur lui de retenir en Canada le Père Vincent de Paul et l'avait envoyé commencer sa mission auprès de l'abbé Sigogne qui approuvait le projet de tout son cœur.⁹⁸

En fait, le Père n'était pas encore parti, car une lettre de l'évêque du 6 août le rejoignit à Halifax, lui confiant le soin de faire parvenir la missive à son Abbé; le prélat ajoutait que le missionnaire tourangeau l'attendait et qu'à la Baie-Sainte-Marie il aurait « une église chaude, une chambre chaude, du temps et de la tranquillité pour vaquer à ses exercices ». Que se passa-t-il ? En septembre le P. Vincent de Paul n'est toujours point parti; il est demeuré à Halifax où il seconde M. Mignault, malade. C'est à Chezzetcook qu'il ira s'établir au début de l'année suivante, dans une autre colonie acadienne, à proximité d'autres Micmacs, et la fondation monastique définitive se fera à l'extrémité nord de la péninsule, près de l'île du Cap-Breton, non loin de Grande-Tracadie. M. Sigogne était toujours seul au milieu de ses paroissiens et de ses Sauvages, sans Trappistes pour le seconder.

Or les Indiens, dont les moines avaient eu l'intention de s'occuper, n'étaient pas la moindre de ses préoccupations, car ils étaient pratiquement démunis de secours spirituels. Afin d'être en mesure de les aider, le P. Sigogne a essayé d'apprendre la langue micmac. En 1804 il a fait copier des textes par un secrétaire, Joseph Guegen — probablement un breton de Saint-Pierre et Miquelon — résidant à Cocagne : pas moins de 600 pages;⁹⁹ nous ignorons si le prêtre tourangeau parvint jamais à parler convenablement la langue indienne, il en sut assez pour se faire comprendre. A Québec il réclame le vocabulaire, les principes de conjugaison des verbes, « la

98. On pourra voir l'analyse des lettres de Mgr Plessis dans RAPQ, 1927-1928, p. 348, 351, 358; les originaux se trouvent aux Archives de l'Abbaye de Bellefontaine, en Anjou, Dossier 104; voir surtout le no 36 Notice historique sur le Petit-Clairvaux par le P. Ambroise. On pourra aussi lire Luke Schnepfer, Pionner Monk in Nova Scotia, Tracadie, 1947.

99. Lettre 28 juin 1804, AA NE V. 51.

clef des caractères hiéroglyphiques de leurs livres », les formulaires en micmac pour les instructions des dimanches et l'administration de l'extrême-onction.¹⁰⁰

Une lettre de 1809 témoigne que les Dimanches et jours de fête les Indiens descendaient parfois nombreux de leurs forêts pour assister à la Messe à Sainte-Marie ou à Sainte-Anne du Ruisseau.¹⁰¹ Au temps des fêtes, ils viennent en groupe et s'installent. M. Sigogne en profite pour les catéchiser comme il peut : « J'ai eu la consolation d'apercevoir un grand désir en eux d'écouter et d'apprendre les vérités de la foi, écrit-il en 1815. Les jeunes, les vieux des deux sexes y venaient... J'ai été pendant sept ou huit semaines dans une occupation continuelle avec eux et avec les Français ». Mais les séjours à proximité des blancs sont à double effet : « Par une contradiction qui m'afflige, ils n'ont point encore été plus ivrognes ici ! »¹⁰²

Ainsi l'activité missionnaire du prêtre tourangeau se déploie-t-elle sur de multiples plans; il y apporte de l'ardeur, du courage, de l'intransigeance, de la minutie: rien n'est laissé au caprice, le P. Sigogne a la conscience profonde de son devoir et le sens de l'ordre; il a des moments d'optimisme, mais il a du mal à se tenir à un tonus constant. Peut-être met-il trop de sérieux, d'application, de contention pour tout dire dans ce qu'il fait. Nul passage de ses lettres ne révèle chez lui un vrai sens de l'humour; il donne l'impression d'être presque tendu. La solitude lui pèse aussi; il se décourage, parle de quitter sa mission, de rentrer en France, mais il n'en fait rien. Les visites pastorales de l'évêque, ses encouragements sont attendus; celle de mai-juin 1802, fut un événement; c'est la première fois depuis leur installation à la Baie et au Cap-Sable que les Acadiens voyaient un évêque. On lui fit un accueil triomphal. Toute la population adulte ou presque fut confirmée : 221 personnes au Cap-Sable, 401 à Sainte-Marie : « Je crois que c'est le coin le plus éloigné de votre immense diocèse, ainsi que le plus difficile à visiter, étant hors de portée, lui écrit M. Sigogne quelques mois plus tard. On a déterré il y a quelque temps ici une très belle pierre, bien polie

100. Lettre 3 novembre 1815, AA NE V. 71.

101. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

102. Lettre 16 février 1815, AA NE V. 70.

sur une face; elle sera apportée au plus tôt près de l'église pour servir de monument et perpétuer le souvenir de la première visite d'un homme apostolique en ce pays, en gravant dessus avec le ciseau (ce que je puis faire) la date de l'année et du jour de l'arrivée de Votre Grandeur ». ¹⁰³

D'autres visites suivirent. Mgr Plessis, devenu évêque de Québec en titre, vint en 1812, puis à nouveau à l'été de 1815 : « Une autre chose m'étonne davantage et fait bien l'éloge de votre sollicitude, eut-il la gentillesse d'écrire ensuite au missionnaire, c'est que dans une mission si mal administrée par vos prédécesseurs et même entièrement abandonnée pendant les dix ans qui ont immédiatement précédé votre arrivée d'Europe, vous ayez néanmoins réussi à instruire votre peuple avec un succès dont on trouve peu d'exemples, même dans les paroisses de l'intérieur du diocèse qui ont toujours été desservies sans interruption. Aussi Dieu a-t-il voulu vous dédommager par là des tribulations que vous avez éprouvées de la part de certains caractères durs et intraitables ». ¹⁰⁴

Les compliments de l'évêque étaient mérités; la persévérance du P. Sigogne en dépit de toutes les difficultés, malgré la tentation périodique d'abandonner une tâche très ardue, force l'admiration.

VI. M. SIGOGNE ET LES ANGLOPHONES

Au sein d'un pays devenu anglophone la paroisse de M. Sigogne faisait l'effet d'un îlot culturel isolé, contrastant avec le milieu ambiant par la langue, les coutumes, les comportements sociaux. Haliburton le soulignait fortement en 1829; les lignes qu'il écrivit alors auraient été exactes vingt ans plus tôt :

« Dès qu'on entre dans le canton de Clare (la Baie), les maisons, les instruments agricoles, le langage étranger, les costumes particuliers mais tous semblables des habitants excitent la surprise; on s'étonne qu'une région de la Nouvelle-Ecosse puisse à ce point différer des autres... Les Acadiens restent fidèlement attachés à leurs coutumes et à leur langue; et bien que leurs affaires les mettent en

103. Lettre 6 février 1804, AA NE V. 48.

104. Lettre de Mgr Plessis 28 novembre 1815, RAPQ 1927-1928, p. 312.

relation avec les Anglais, il ne se fait entre eux aucun mariage; ils n'adoptent pas leurs manières, ils ne s'établissent pas dans leurs villes...

« S'ils le cèdent aux colons anglais dans la voie du progrès social, ils peuvent fièrement soutenir toute comparaison au point de vue des vertus domestiques et morales. Sans ambition et d'une grande frugalité, ils vivent selon leurs moyens; dévoués à leur ancien culte, ils ne sont pas divisés entre eux par les questions religieuses; ayant une humeur gaie et des habitudes morales, ils jouissent peut-être de tout le bonheur compatible avec la fragilité de la nature humaine. Les naissances illégitimes sont à peu près inconnues dans ces établissements, et la vraie misère y est presque ignorée, car les pauvres sont soutenus par les autres habitants; membres de la même grande famille, ils passent leur vie à séjourner de maison en maison ».¹⁰⁵

Si certaines des remarques du député anglais semblent contraster avec ce que l'abbé Sigogne disait de ses Acadiens dans les premières années de son ministère, songeons que son action persévérante s'exerçait depuis trente années déjà quand Haliburton consigna ses impressions; en outre le jugement est d'ordre très général et ne tient pas compte des défaillances individuelles; son genre littéraire l'apparente aux « descriptions de l'âge d'or »; il permet cependant d'apprécier les résultats obtenus par le prêtre tourangeau à force de fermeté et de patience.

On aimerait connaître les impressions d'un voyageur français au contact de cette communauté d'un type si particulier. Il en est venu sous l'Empire et la Restauration, mais ils n'ont point écrit: anciens prisonniers des armées impériales, pêcheurs bretons pour la plupart, pauvres gens en quête d'une fortune. Parmi eux il y eut deux neveux du missionnaire, venus de Touraine: l'un se fit tanneur et l'autre caboteur; si l'on retrouvait les lettres qu'ils ne manquèrent pas d'écrire à leur famille, sans doute y glanerait-on bien des traits du plus haut intérêt.

105. Cité par E. Lauvrière, *La Tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, 1924, t. II, p. 370-371.

En l'absence d'autres témoignages, consultons celui de Rameau de Saint-Père; il est de 1860 et donc postérieur de près d'un demi-siècle à l'époque qui nous occupe présentement, mais les choses avaient-elles changé extérieurement entre 1810 et 1860 dans cette contrée de pêcheurs et de cultivateurs ? Les villages de France, entre le premier et le second Empire, sont restés assez semblables à eux-mêmes; à fortiori ce petit monde si particulier que l'on nommait en Acadie la « Ville française » et qui n'avait de ville que le nom.

« Comme c'était dimanche, écrit le voyageur le 31 juillet 1860, ma voiture rencontra, en traversant le ruisseau au bord duquel se trouve l'église (Sainte-Anne du Ruisseau), toute la foule des habitants qui se rendaient à la Messe. Ces gens étaient vêtus simplement avec des étoffes de laine foncée qu'ils préparent et tissent eux-mêmes. Les femmes ont une coiffure originale qui rappelle un peu la mantille espagnole. C'est une sorte de longue pièce d'étoffe noire fixée sur le sommet de la tête et tombant de chaque côté du visage qu'elle encadre avant de descendre par derrière jusqu'au milieu du dos. . .

« Je quittais la voiture pour suivre la foule et prendre un premier contact avec cette population, objet de mon intérêt. Je pénétrai dans la modeste église et j'assistai là à un spectacle tout nouveau pour moi: une « messe sans prêtre ». Les ecclésiastiques sont rares encore dans cette contrée et la Messe ne se dit pas tous les dimanches dans chaque paroisse. Alors quelques vieillards lisent à l'assemblée attentive les prières de la Messe. Tout le monde chante le Credo, le Gloria et quelques cantiques, on se sépare après avoir récité en commun les prières finales. Tout cela, dans un recueillement qui pourrait faire honte à nos messes parisiennes ». ¹⁰⁶

La majorité des Acadiens sont des gens de mer: « Presque tous les habitants français de cette région vivent sur la côte de la pêche et du cabotage ou de la construction des bateaux, industrie dans laquelle ils sont passés maîtres. Ils se décident difficilement à quitter le rivage pour se livrer dans l'intérieur à une vie purement agricole. . . » ¹⁰⁷ Rameau de Saint-Père a noté l'aspect général du terroir,

106. Revue de l'Université Laval, avril 1949, P. 723.

107. *Ib.*, p. 724.

le caractère des habitations : « Je traverse la paroisse Saint-Vincent-de-Paul où les cultures sont belles, l'aspect du pays assez riche, avec de beaux troupeaux. Des attelages de boeufs suivent la route en traînant du foin ou du bois. Les maisons aérées sont d'une belle construction, comme à Pombcoup (Pubnico); ce doit être là, je pense, l'ancienne ferme acadienne. Une porte avancée au milieu, un petit vestibule, à gauche la cuisine ou salle commune, à droite les chambres ». ¹⁰⁸ « Tout, dans l'intérieur des maisons, est extrêmement modeste, mais tenu sur un bon pied avec un luxe de propreté et de confort. » ¹⁰⁹

Telle se présentait la communauté acadienne de l'abbé Sigogne. Les souvenirs du « Grand dérangement » étaient encore très présents et l'on se montrait méfiant à l'égard de tout ce qui parlait anglais.

Le missionnaire ne partageait pas les préventions de ses paroissiens; il redoutait pour eux les contacts prolongés avec les protestants et n'encourageait certes pas les mariages mixtes, mais ses années d'émigration lui avaient donné une grande estime pour la nation anglaise et il tint à entretenir les meilleurs rapports avec les autorités du pays. Il pensait qu'il n'y avait rien à gagner à laisser se perpétuer l'hostilité entre les races. Sa lutte pour la survivance acadienne ne s'inspirait d'aucun préjugé nationaliste et ses relations personnelles avec les anglophones étaient généralement bonnes. Rameau de Saint-Père témoignait seize ans après sa mort: « Il sut se mettre bien avec les Anglais auxquels sa capacité en imposait. » ¹¹⁰ Pas de progrès possible, pensait-il, sans une entente loyale avec eux.

Durant les tout premiers temps de son ministère l'abbé Sigogne eut la surprise de voir des protestants dépourvus de secours religieux recourir à ses bons offices: « Les Protestants me demandent quelquefois à les prêcher en anglais, écrit-il à son évêque en 1801; je l'ai fait dans nos églises autant que j'en ai été capable; je leur offrirais même de le faire chez eux si Votre Grandeur l'approuvait,

108. *Ib.*, p. 728.

109. *Ib.*, p. 727.

110. *Ib.*, p. 729.

mais je ne le leur ai pas encore proposé... »¹¹¹ Il précise l'année suivante: « Je sais assez leur langue pour me faire écouter d'eux. Ce sont pour la plupart des brebis sans pasteur qui courent après le premier venu. Je m'offrirais volontiers à eux si je ne craignais la singularité; j'irais dans leurs maisons d'assemblée pour y annoncer la parole de Dieu, mais non pas les Dimanches. Beaucoup d'eux me demandent à baptiser leurs enfants. Je le ferais si je suivais mon sentiment particulier. Un mot d'avis de Votre Grandeur m'est nécessaire ». ¹¹²

Mgr Denaut le mit en garde contre les ennuis que pourrait attirer pour les catholiques son zèle à l'égard des frères séparés: « Tout prosélytisme est interdit ». ¹¹³ En tout cas, le P. Sigogne avait réussi à gagner l'estime des Anglais; ses paroissiens pouvaient en porter témoignage à son évêque. ¹¹⁴ Pour sa part il n'épargnait rien pour que l'entente soit entière, dans la mesure où son ministère n'en souffrait pas: « Ici nous ne sommes que tolérés, par conséquent il faut agir avec prudence, user d'une grande modération et beaucoup de régularité pour n'être pas compromis. Tous les principaux des environs continuent à la vérité à me faire politesse. J'y réponds aussi, mais cela peut bien cesser de leur part ». ¹¹⁵

Ses paroissiens en recueillaient le bénéfice. Ce fut d'abord la concession en forme de 4.874 acres pour les 27 familles du Tousquet, obtenue le 9 juin 1801, simple reconnaissance, semble-t-il, d'une occupation plus ancienne. En 1817 au contraire, ce sont des terres de colonisation que M. Sigogne se fait adjuger: 35.510 acres sur les hautes terres du comté de Clare; la répartition entre les nouvelles familles se fera progressivement au cours des années à venir.

Le 29 avril 1809 le missionnaire mandait à son évêque: « Je ne sais si j'ai écrit à Votre Grandeur que j'avais accepté une commission de juge de paix à Sainte-Marie. Ceci m'a donné l'occasion d'être doublement utile (à mes paroissiens); ils le sentent et ils en sont plus attachés à moi ». ¹¹⁶ La nomination, déjà ancienne à cette

111. Lettre 24 août 1801, AA NE V. 36.

112. Lettre 24 octobre 1802, AA NE. V. 42.

113. Lettre 1e avril 1803, RAPQ 1931-1932, p. 203.

114. Lettre Janvier 1803, AA NE V. 44.

115. Lettre 8 janvier 1806, AA NE V. 56.

116. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

date, dut avoir lieu dans le courant de 1808. A peu près vers la même date le chevalier Benoni d'Entremont recevait une commission identique pour les Acadiens du comté de Yarmouth (Cap-Sable); c'était une première étape, encore lointaine, vers l'accession à l'égalité des droits civiques.

Depuis quelques années déjà le gouvernement pouvait se louer de l'ascendant pris par le prêtre tourangeau sur les Acadiens; c'est par son entremise et entre ses mains qu'était prononcé le serment d'allégeance exigé de tous. Les magistrats anglais commissionnés à cet effet en prenaient acte après y avoir assisté.¹¹⁷ La formule que les Acadiens devaient prononcer était la suivante : « Je promets et je jure d'être loyal et fidèle sujet de Sa Majesté Georges III, Roi de la Grande Bretagne. Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles ». ¹¹⁸ Même libellé de cette manière, les Acadiens éprouvaient toujours de la répugnance à le prononcer, tant étaient cruels les souvenirs d'autrefois.

La position officielle que ses fonctions de juge de paix assuraient au P. Sigogne lui permit plus d'une fois d'assister efficacement ses chers Micmacs : « Sir John Sherbrooke a eu la bonté de m'assigner dix à onze mille livres de biscuits et quelques barils de viande, provisions de rebut de la marine, écrit-il en 1815. Cela m'a beaucoup servi, car ici les vivres sont rares... » ¹¹⁹

Cependant si les rapports du missionnaire avec les autorités civiles anglaises étaient habituellement empreintes d'une grande cordialité, il se heurta violemment au clergé irlandais et particulièrement au grand vicaire qui succéda au P. Jones, Edmund Burke. La faute n'est pas uniquement imputable à son caractère entier et soupçonneux; le tempérament de Burke était à l'opposé du sien : c'était un homme jovial, optimiste, doué d'une solide bonne humeur; il apparaissait intelligent, cultivé et généreux, mais en même temps bavard, un peu brouillon, rapide et emporté; il aimait dominer et faire sentir son autorité. M. Sigogne avait son franc parler et désirait surtout avoir ses coudees franches.

117. Lettre 28 juin 1804, AA NE V. 51.

118. Lettre 8 mars 1806, AA NE V. 58.

119. Lettre 16 février 1815, AA NE V. 70.

Les difficultés commencèrent en 1802. A la suite d'une plainte déposée par quelques paroissiens, M. Burke prit à son endroit, sans l'entendre, une mesure de rigueur, il le blâma publiquement et le priva de tous les pouvoirs extraordinaires qui lui avaient été auparavant concédés. « Un peu trop de précipitation de sa part gête terriblement ma besogne. Il me semble qu'il croit mieux voir là où il est le vrai état des choses ici que moi qui y suis constamment ». ¹²⁰ La visite de Mgr Denaut remit les prêtres d'accord, mais de nouvelles difficultés ne tardèrent pas à surgir.

L'évêque anglican d'Halifax, le Dr Inglis, adressa dans le courant de 1805 une sorte de lettre circulaire à son clergé qui contenait plusieurs attaques contre les catholiques et mettait en doute le loyalisme des Irlandais. M. Burke y répondit avec une certaine véhémence, mais son écrit contenait plusieurs assertions qui firent bondir le P. Sigogne, car, disait-il, « (elles) favorisent beaucoup les dires des Révolutionnaires français ». ¹²¹ Il prit aussitôt la plume et écrivit en substance au grand vicaire : « J'oserais assurer qu'aucun des prêtres français exilés ne souscrirait à votre lettre telle qu'elle est ». ¹²²

La réconciliation fut scellée en 1808 à l'occasion d'une rencontre où M. Burke déploya toutes les séductions de sa jovialité pour faire la conquête du missionnaire; il lui témoigna « toutes sortes d'amitiés ». ¹²³ Sa tactique réussit à merveille; le missionnaire écrit en effet: « Je me suis retiré plein d'estime pour lui, le considérant comme un homme d'un mérite particulier ».

Aurait-il maintenu son jugement s'il avait pu prendre connaissance d'une lettre que M. Burke écrivait à l'évêque de Québec en 1811: « J'ai trouvé que le bon homme Sigogne pourrait très bien montrer le latin et le grec qu'il entend assez dans notre Ecole, en attendant d'autres instituteurs d'Europe. Sa cure est trop étendue pour lui à cette heure. Un jeune homme y conviendrait peut-être mieux. Ses paroissiens sont grossiers et le bon homme d'une hu-

120. Lettre 7 septembre 1802, AA NE V. 39.

121. Lettre 8 janvier 1806, AA NE V. 56.

122. Lettre 25 janvier 1808, AA NE V. 60.

123. Lettre 29 avril 1809, AA NE V. 61.

meur un peu bilieuse pour ne pas dire acariâtre. Si votre Grandeur (le) trouve à propos, je lui ferai la proposition de venir conduire l'Ecole en interim. S'il me vient des gens de... Votre Grandeur peut très bien lui donner une cure au Canada. Je sais que ses gens (?) n'y donnerait (sic) la moindre opposition ! »¹²⁴

On ne pouvait dire plus clairement que M. Sigogne n'était pas à sa place à la Baie-Sainte-Marie. M. Burke n'avait pas été gratifié du charisme de prophétie.

VII. LE DEMEMBREMENT DU DIOCESE DE QUEBEC

L'immensité du diocèse de Québec était un obstacle au développement de l'Eglise canadienne. Les visites pastorales prenaient l'allure de véritables expéditions. Maintenant que les provinces atlantiques et le Haut-Canada se peuplaient d'immigrants parmi lesquels on comptait un grand nombre d'Irlandais catholiques, il devenait nécessaire de démembrer le diocèse. L'évêque de Québec y songeait depuis 1790, mais le gouvernement de Londres ne s'y prêtait pas de bonne grâce; c'eût été reconnaître à l'Eglise catholique une situation plus favorable que ne l'avait prévu originellement le traité de Paris. Néanmoins la politique de Londres se fit plus conciliante à partir de 1817: le gouvernement consentit à entrer en négociation avec Rome à ce sujet. Un vicariat apostolique fut créé pour la Nouvelle-Ecosse avec M. Edmund Burke pour titulaire; en 1819 ce devait être le tour de l'île du Prince-Edouard (l'ancienne île Saint-Jean des Français) avec M. Bernard-Angus Mac Eachern; le Nouveau-Brunswick ou l'Acadie continentale et l'île du Cap-Breton seraient rattachés au vicariat de l'île du Prince-Edouard.

Mais ce n'était encore qu'une solution de transition; tous les territoires restaient sous la juridiction de l'évêque de Québec qui octroyait aux Vicaires Apostoliques des pouvoirs de grands vicaires, lui seul demeurant aux yeux du gouvernement le seul véritable évêque; d'ailleurs les vicariats n'avaient pas de séminaires.¹²⁵

124. Lettre 17 août 1811 (?) AA NE V. 55.

125. Mémoire sur les missions de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et de l'île du Prince-Edouard, Québec, 1895; H. Plante, *L'Eglise catholique au Canada* (de 1604 à 1886), Trois-Rivières, 1970, p. 305 s.; Augus A. Johnston, *A. History of the catholic Church in Eastern Nova Scotia*, Moncton, 1960.

L'érection des vicariats allait poser un problème angoissant pour les Acadiens; depuis les déportations de 1755-1762, ceux qui étaient revenus au pays et ceux qui avaient pu s'y terrer, étaient devenus quasi-étrangers dans leur propre patrie; du moins avaient-ils pour pasteur l'évêque de Québec, un homme de leur race et de leur langue; ils avaient le sentiment de n'être point entièrement laissés à eux-mêmes. Quand Halifax aurait son propre évêque de langue anglaise sous la dépendance de qui ils allaient se trouver, leur identité nationale serait-elle respectée? La lettre que Mgr Plessis écrivit à M. Burke le 14 octobre 1816, peu avant l'érection du vicariat, ne les rassurait point. Il est peu probable, disait l'évêque, en substance, que les prêtres canadiens consentent à rester sous la juridiction du nouveau vicaire en Nouvelle-Ecosse; il faudrait donc faire venir des prêtres irlandais et solliciter l'évêque de Kilkenny à ce sujet. Il ne lui restera en effet comme prêtres français que M. Sigogne et quelques autres.

Or M. Sigogne venait de passer durant deux années (1815-1816) par une crise de découragement devant les difficultés de sa tâche; il avait même pensé abandonner sa mission: « Si ce n'était la crainte de Dieu, je me retirerais et refuserais mes services à un peuple tracassier et entêté dans ses volontés, inconstant dans ses engagements, peu respectueux pour ses supérieurs dont il est jaloux. . . Quelque courage que j'aie, je ne me soucie guère de rester avec des gens qui me méprisent, je ne sais trop pourquoi. »¹²⁶

Il ressentait vivement son isolement. La lettre du 20 septembre 1816 traduit son désarroi; des sentiments contradictoires se heurtent en lui; il a eu vent des tractations en vue de l'érection d'un vicariat apostolique à Halifax, mais il ne sait à quoi s'en tenir au juste. Les incertitudes de l'avenir le tourmentent; il craint l'inconnu; il est attaché à la Baie-Sainte-Marie et, quoi qu'il puisse en dire, ce lui serait un grand sacrifice de quitter sa mission.

« Le dernier article de mes pouvoirs qui en étend l'exercice dans les deux provinces, m'a beaucoup chagriné. Je ne puis comprendre pourquoi Votre Grandeur ajoute une telle étendue de terrain aux deux missions dont je suis chargé et qui sont déjà trop

126. Lettre 16 février 1815, AA NE V. 70.

pour un seul homme. J'ai craint, je vous l'avoue, des ordres de quitter mon hermitage de Sainte-Marie où se borne toute mon ambition et où je me console des tracas que j'ai eu à éprouver dans le monde, où de plus je me suis procuré une ressource contre l'adversité. Votre Grandeur penserait-elle à me priver du fruit de mes travaux ? Que veulent bien dire ces paroles de votre dernière : « Profitez du temps que je suis encore votre évêque. Bientôt je ne le serai plus, etc. » ! L'Eglise pourra y gagner, mais assurément j'y perdrai, moi ! MM. Burke et Mignault sont bien secrets à mon égard. Y aura-t-il un évêque à Halifax ? ou passerons-nous sous la juridiction de Terre-Neuve ? Les Sauvages ont fait courir le bruit que M. Burke était revenu de Rome évêque. Je suis maintenant dans l'attente. Votre Grandeur toutefois aura bien de la peine d'épargné. Nous sommes trop éloignés du chef ici pour le bien ». ¹²⁷

Ainsi le P. Sigogne ne souhaite-t-il pas quitter sa mission; tout compte fait il y souffrira moins qu'ailleurs. Il aime sa solitude; il y gagne sa vie en cultivant son jardin; l'avenir lui semble maintenant à peu près assuré. Sans doute connaît-il bien des difficultés dans son ministère, des tracas de toute sorte; mais il s'y est fait; même ses propres crises de découragement ne l'abattent plus; il sait qu'elles sont dans sa nature et qu'il les éprouverait en toute autre lieu: « Ces chagrins-là, dit-il à propos de l'inconduite d'une partie de ses gens, m'ont en quelque sorte découragé, et j'eusse demandé mon changement si je n'avais aussi peur du Canada que j'en ai. J'ai craint de changer de mal en pire: *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charibdem* ». ¹²⁸

Par la réponse de l'évêque de Québec, M. Sigogne fut fixé sur l'avenir. Mgr Plessis lui fit savoir que Burke allait incessamment être nommé vicaire apostolique. ¹²⁹ La nouvelle ne le surprit pas, mais le missionnaire passa encore par une crise de mauvaise humeur contre ses paroissiens rétifs, menaçant de les abandonner. Puis son âme à nouveau s'apaisa et il fit savoir qu'il optait pour le

127. Lettre 20 mars 1816, AA NE V. 73; les Acadiens étaient opposés au démembrement du diocèse, cf. Cornelius O'Brien, *Memoirs of Right Reverend Edmund Burke*, Ottawa, 1894.

128. *Ib.*

129. Lettre 11 février 1817, RAPQ 1928-1929, p. 100.

nouveau vicariat, malgré les difficultés qu'il pressentait. Rien ne serait changé d'ailleurs dans ses rapports personnels avec l'évêque de Québec; celui-ci l'invitait à lui écrire comme par le passé, en toute confiance, pour lui parler de sa mission, de lui-même, de ses problèmes, des Acadiens.¹³⁰

Bientôt arriva à la Baie la lettre pastorale d'adieu de Mgr Plessis aux Acadiens, qui ne dût pas être du goût de tout le monde, car, retraçant brièvement l'histoire de l'Église en Acadie, l'évêque de Québec adoptait la version anglaise sur les causes de la déportation de 1755; il ajoutait heureusement: « Nous avons trouvé dans les nouveaux Acadiens de Torbay, de Chezzetcook, de la Baie-Sainte-Marie et d'Argyle des vestiges bien marqués de l'excellent caractère de leurs ancêtres...[Mais] nous avons compris depuis longtemps que vous ne pouviez toujours faire partie d'un diocèse aussi vaste que celui de Québec. . . Le Souverain Pontife nous décharge de cette province et vient de l'ériger en vicariat apostolique, confié aux soins du Rme Père Edmund Burke, élu évêque de Sion. C'est lui qui nous succède par rapport à vous. C'est lui maintenant qui est votre premier pasteur ». ¹³¹

Une nouvelle période commençait pour les Acadiens de la Baie-Sainte-Marie et du Cap-Sable, celle de la sujétion au clergé irlandais; elle allait durer jusqu'en 1953, date à laquelle le Saint-Siège devait ériger l'évêché de Yarmouth, englobant tout le territoire des paroissiens du P. Sigogne, et donnant à leurs descendants un évêque de leur langue.

Le missionnaire comprit alors que l'avenir de la communauté francophone dépendait de lui. Les liens étroits que vingt années de dévouement bougon avaient noués entre le pasteur et ses rudes marins lui apparurent alors sous un nouvel éclairage. Pour le P. Sigogne une nouvelle période aussi commençait: il était irrévocablement père et définitivement attaché à son troupeau. La paroisse reposait sur de solides assises, grâce à son activité infatigable qui

130. Lettres 23 avril 1817, 20 octobre 1817, 14 décembre 1817, RAPQ 1928-1929, p. 102, 108, 113.

131. Lettre pastorale du 15 janvier 1818, Mandements des Evêques de Québec, éd. H. Tétu, C.-O. Gagnon, t. III, Québec, 1888, p. 142-145.

avait surmonté les obstacles et triomphé des difficultés, celles venant de lui-même, celles venant des choses, celles venant de ses gens. Le missionnaire tourangeau allait maintenant avoir à oeuvrer pour que ses 2,000 fidèles (la moitié étaient des moins de vingt ans) deviennent le noyau d'une chrétienté solide et d'une petite société autonome dont la situation politique et économique n'ait rien à envier aux voisins britanniques.¹³²

G. M. Oury
- - b.

132. M.-A. Tremblay, Les Acadiens de la Baie française, Histoire d'une survivance, dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, t. XV, mars 1962, p. 526-555.